

Zeitschrift: Rapport de gestion / Chemins de fer fédéraux suisses
Herausgeber: Chemins de fer fédéraux suisses
Band: - (2003)

Rubrik: Rapport financier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Compte de résultat du groupe CFF - Rapport financier.

Période du 1er janvier au 31 décembre 2013

Résultat d'exploitation	
Coûts du matériel	
Coûts de personnel	
Coûts d'exploitation et de la location d'infrastructures	
Autres coûts	
Produits	
Produits propres	
Autres produits via la Confédération Suisse à l'infrastructure	
Autres produits via les sociétés	
Produits d'exploitation	
Autres charges d'exploitation	
Autres coûts	
Autres charges de personnel	
Autres charges d'exploitation	
Amortissements sur immobilisations corporelles, financières et incorporelles et sur les investissements non activés	
Autres charges d'exploitation	

Résultat d'exploitation avant évaluation de la provision NPC: 10

Segment de provolement APG 10

Résultat d'exploitation après évaluation de la provision NPC: 2

Affekte provenant de l'évaluation d'actifs immobiliers

Autres dépréciations

Autres amortissements

Autres

Résultat financier

Autres bénéfices

Autre/Perte avant impôts

Autre/Perte d'impôts

Autres bénéfices

Autre/Perte du groupe

Autre/Perte net est un élément constitutif des comptes d'exploitation.

Rapport du groupe CFF

Compte de résultat du groupe	77
Bilan du groupe	78
Tableau de financement du groupe	80
Annexe aux comptes du groupe	81
Informations sur les segments voyageurs, marchandises, infrastructure, immobilier et unités centrales	102
Liste des participations du groupe	108
Rapport du réviseur des comptes consolidés	110

SA CFF

Compte de résultat	111
Bilan	112
Tableau de financement	114
Annexe aux comptes annuels	115
Proposition d'utilisation du bénéfice	128
Rapport de l'organe de révision	129

Perspectives 2004 Rapport financier

	Rapport du Groupe CFF
77	Chiffre de résultat du Groupe
78	Bilan du Groupe
79	Tableau de l'évolution du Groupe
80	Annexe aux combles du Groupe
105	Information sur les résultats d'exploitation, métiers, immobiliers et unités en cours
106	L'île des partenariats du Groupe
110	Rapport du Conseil des combles conciliables

	SA CFF
	Compte de résultat
111	Bilan pour exercice CFF terminé le 31 décembre 2003
112	Tableau de l'évolution du Groupe
113	Tableau des flux de trésorerie
114	Annexe aux combles annuels
115	Position d'utilisation de capitaux
116	Rapport de l'équipe de direction

Le 1er janvier 2004, la RailCity de Lausanne et de

la Suisse romande (RSB) entre dans la histoire voie, Genève-Cornavin.

Le 1er décembre 2003, la première locomotive bicoûteau rent pose le train à grande vitesse vers le nord de l'Italie.

Le 22 décembre 2003, une cérémonie pour célébrer la mise en exploitation du nouveau tunnel Montbatten-Romont de Rail 2000.

12 décembre Mise en service de la première étape de Rail 2000.

Compte de résultat du groupe CFF.

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

M CHF	Annexe	2003	2002
Produits d'exploitation			
Produits du trafic	1	2 905,5	2 917,1
Indemnités compensatoires	2	617,3	617,6
Produits résultant de la location d'immeubles	3	287,6	279,6
Produits accessoires	4	754,2	588,0
Autres produits	5	108,4	151,5
Prestations propres	6	602,5	549,4
Prestations de la Confédération liées à l'infrastructure	7	1 332,6	1 306,9
Déductions sur les produits	8	-118,0	-86,2
Total des produits d'exploitation		6 490,1	6 323,9
Charges d'exploitation			
Charges de matières	9	-478,7	-466,3
Charges de personnel	10	-2 987,0	-3 021,6
Autres charges d'exploitation	11	-1 350,2	-1 137,9
Amortissements sur immobilisations corporelles, financières et incorporelles	12	-1 200,8	-1 179,7
Charges d'investissement non activées	13	-296,1	-324,4
Total des charges d'exploitation		-6 312,8	-6 129,9
Résultat d'exploitation avant dotation de la provision RPC 16		177,3	194,0
Engagements de prévoyance RPC 16	14	-132,0	-183,0
Résultat d'exploitation après dotation de la provision RPC 16		45,3	11,0
Bénéfices provenant de l'aliénation d'actifs immobilisés	15	138,9	111,2
Produits exceptionnels	16	42,4	23,6
Charges exceptionnelles	17	-9,5	-6,5
Chance	18	-17,3	-17,3
EBIT		199,8	122,0
Produits financiers	19	68,9	139,8
Charges financières	20	-204,4	-274,0
Bénéfice/Perte avant impôts		64,3	-12,2
Charges d'impôts	21	-40,5	-3,3
Intérêts minoritaires		1,1	3,5
Bénéfice/Perte du groupe		24,9	-12,0

L'annexe est un élément constitutif des comptes du groupe.

Bilan du groupe CFF. Actifs.

	M CHF	Annexe	31.12.2003	31.12.2002
Actifs circulants				
Liquidités ¹	22		604,9	964,7
Créances résultant de ventes et de prestations de services	23		557,8	545,7
Autres créances	24		239,3	239,7
Stocks et travaux en cours	25		281,9	258,1
Actifs de régularisation	26		364,2	264,8
Total des actifs circulants			2 048,1	2 273,0
Actifs immobilisés				
Immobilisations financières	27		2 275,2	3 150,3
Immobilisations corporelles	28		17 894,2	16 941,5
Infrastructures en construction	28		6 351,9	6 214,0
Immobilisations incorporelles	29		209,2	203,8
Total des actifs immobilisés			26 730,5	26 509,6
Total des actifs			28 778,6	28 782,6

1 Les titres conservés à court terme ont été pris en compte dans les liquidités (voir remarque 22).

L'annexe est un élément constitutif des comptes du groupe.

Passifs.

M CHF	Annexe	31.12.2003	31.12.2002
Dettes			
Dettes financières à court terme	30	25,7	31,1
Dettes résultant d'achats et de prestations de services	31	621,9	729,2
Autres dettes à court terme	32	108,8	145,7
Passifs de régularisation	33	922,0	849,7
Provisions à court terme	34	335,3	357,5
Total des dettes à court terme		2 013,7	2 113,2
Dettes financières à long terme	35	4 771,4	4 626,7
Autres dettes à long terme	36	7 893,9	8 025,7
Provisions à long terme	34	2 415,1	2 364,4
Impôts latents		1,9	2,3
Total des dettes à long terme		15 082,3	15 019,1
Total des dettes		17 096,0	17 132,3
Intérêts minoritaires		22,7	16,8
Capitaux propres		37	
Capital-actions		9 000,0	9 000,0
Réserves provenant de primes		2 069,1	2 069,1
Réserves provenant de bénéfices		565,9	576,4
Bénéfice/Perte du groupe		24,9	-12,0
Total des capitaux propres		11 659,9	11 633,5
Total des passifs		28 778,6	28 782,6

L'annexe est un élément constitutif des comptes du groupe.

Tableau de financement du groupe CFF.

Activités

	2003	2002
M CHF		
Bénéfice/Perte du groupe	24,9	-12,0
Amortissements sur immobilisations corporelles, financières et incorporelles	1 200,8	1 179,7
Charges d'investissement non activées	296,1	324,4
Variation des provisions à long terme	51,2	-12,8
Bénéfices provenant de l'aliénation d'actifs immobilisés	-138,9	-111,2
Prestations propres activées	-378,3	-549,4
Evaluation selon la méthode de mise en équivalence	-3,8	5,3
Cash flow	1 052,0	849,6
Variation des créances résultant de ventes et de prestations de services	-11,1	145,8
Variation des stocks et travaux en cours	-23,8	-48,6
Variation des autres actifs circulants	-82,9	354,6
Variation des dettes à court terme	-94,2	-166,2
Variation des intérêts minoritaires	-0,7	-3,6
Flux de fonds relatifs à l'exploitation	839,3	1 131,6
Modification du périmètre de consolidation	-17,5	-14,0
Achat d'immobilisations financières	-59,6	-122,9
Vente d'immobilisations financières	165,5	239,0
Investissements immobilisations corporelles et infrastructures en construction	-2 290,5	-2 496,9
Désinvestissements immobilisations corporelles	119,1	106,7
Investissements immobilisations incorporelles	-5,5	-22,2
Flux de fonds relatifs aux investissements	-2 088,5	-2 310,3
Variation des dettes financières à court terme	-5,5	-102,6
Variation des dettes financières à long terme	137,1	845,5
Variation des autres dettes à long terme	759,8	732,7
Dividendes aux intérêts minoritaires	-0,5	-0,7
Flux de fonds relatifs aux opérations financières	890,9	1 474,9
Variation des flux	-358,3	296,2
Liquidités au 1 ^{er} janvier ¹	964,7	668,5
Différence de conversion des monnaies étrangères	-1,5	0,0
Liquidités au 31 décembre	604,9	964,7
Variation des liquidités	-358,3	296,2

¹ Les titres conservés à court terme ont été pris en compte dans les liquidités (voir remarque 22).

Annexe aux comptes du groupe CFF.

Principes de consolidation.

Généralités. Les principes appliqués en matière de présentation des comptes satisfont aux exigences du droit suisse des sociétés anonymes et aux «Recommandations relatives à la présentation des comptes» (Swiss GAAP RPC). Ils donnent une image fidèle (true and fair view) des comptes annuels consolidés.

Date de clôture. L'exercice compte douze mois pour toutes les sociétés. Exception faite de Kraftwerk Rupperswil-Auenstein AG (clôture au 30 septembre), l'exercice comptable de toutes les unités incluses est identique à l'année civile.

Périmètre de consolidation. Les comptes consolidés englobent les comptes annuels des Chemins de fer fédéraux suisses CFF (SA CFF) et de toutes les sociétés dans lesquelles la SA CFF détient, directement ou indirectement, la majorité des voix.

La participation de 100% dans AlpTransit Gotthard AG n'est pas consolidée, mais prise en compte selon la méthode de mise en équivalence. Conformément à un accord conclu avec les CFF, la Confédération dirige directement cette participation, et le critère de la direction unique n'est donc pas rempli.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation figurent aux pages 108 et 109.

Méthode de consolidation. La méthode de l'intégration globale est appliquée à toutes les sociétés dans lesquelles la SA CFF détient une participation directe ou indirecte supérieure à 50%. Les actifs et les passifs ainsi que les produits et les charges sont saisis à 100%; la part de tiers aux capitaux propres et au résultat figure séparément.

La consolidation du capital est effectuée selon la méthode «purchase». Les actifs et les passifs ainsi que les produits et les charges internes au groupe sont compensés réciproquement. Les gains intermédiaires découlant de transactions internes au groupe qui n'ont pas encore été réalisés par la vente à des tiers sont éliminés lors de la consolidation.

Les sociétés associées, c'est-à-dire toutes les entreprises dans lesquelles la SA CFF détient une participation de 20% à 50%, sont prises en compte selon la méthode de mise en équivalence.

Intérêts minoritaires. Les intérêts minoritaires figurant dans les états financiers du groupe correspondent à la part des tiers aux capitaux propres et au résultat des sociétés consolidées, proportionnellement à leur participation dans ces dernières.

Conversion des monnaies étrangères. Les actifs et les dettes des bilans établis en monnaies étrangères sont convertis au cours du jour de clôture. Les capitaux propres sont convertis au cours historique, les produits et les charges au cours moyen. Les différences de conversion résultant de l'application de cette méthode sont compensées avec les réserves provenant de bénéfices, sans incidence sur le résultat.

Les cours de change suivants ont été appliqués dans les présents comptes:

	Cours moyen 2003	Cours moyen 2002	Cours du jour de clôture 31.12.2003	Cours du jour de clôture 31.12.2002
EUR	1,55	1,48	1,58	1,47

Goodwill. Lors de la première consolidation d'une société, son patrimoine et ses dettes sont évalués selon des principes uniformes (fair value). La différence entre les capitaux propres et le prix d'achat (goodwill) est inscrite à l'actif et généralement amortie de manière linéaire sur cinq ans.

Principes d'évaluation.

Généralités. Les comptes du groupe sont basés sur les comptes des sociétés du groupe établis selon des principes d'évaluation homogènes. Les principes appliqués pour l'évaluation et la présentation des comptes correspondent aux recommandations Swiss GAAP RPC.

Actifs circulants. Les liquidités englobent les avoirs en caisse, les avoirs en comptes postaux, les avoirs en comptes bancaires, les placements financiers réalisables à court terme et les titres non nécessaires à l'exploitation. Les titres sont évalués au cours du marché.

Les créances résultant de ventes et de prestations de services ainsi que les autres créances sont portées en compte à leur valeur nominale après déduction des corrections de valeur nécessaires. Les risques de solvabilité concrets sont couverts par des provisions individuelles, les risques latents par des correctifs de valeur forfaitaires.

Les stocks et travaux en cours ont été comptabilisés dans les actifs circulants – soit au coût d'acquisition, soit au prix de revient – selon le principe de la valeur la plus basse. Le prix de revient s'obtient en additionnant les dépenses liées aux achats de matériel et les coûts de fabrication (prix de revient global). Les risques liés à une durée de stockage particulièrement longue ou à une réduction des possibilités d'utilisation sont pris en compte par des corrections de valeur. Les escomptes octroyés par les fournisseurs sont comptabilisés dans les produits financiers.

Actifs immobilisés. Les immobilisations financières comprennent les participations non consolidées. Celles dans lesquelles la SA CFF détient au moins 20% des voix sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence et les autres figurent dans les comptes au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires. Les immobilisations financières comprennent en outre des créances à long terme envers des tiers, envers des participations non consolidées et envers l'actionnaire qui sont portées en compte à leur valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur pour risques de solvabilité concrets.

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition ou au prix de revient, déduction faite

des amortissements nécessaires. Les amortissements se font de manière linéaire sur la durée probable d'utilisation. Les durées d'utilisation sont estimées comme suit (en années):

Equipements techniques, électrotechniques et mécaniques	15–25
Instruments, mobilier et outillage	10
Informatique	4
Systèmes de télécommunication	2–20
Véhicules	
– Locomotives et véhicules moteurs	25
– Voitures et wagons	20
– Wagons de service	30
– Véhicules routiers et autres	10–25
Technique ferroviaire	20–50
Raccordement, alimentation, évacuation	15–25
Ouvrages hydrauliques	80
Bâtiments	50–75

Les contrats de leasing qui, sur le plan économique, sont assimilés à l'achat d'un objet (leasing financier) sont comptabilisés dans les immobilisations corporelles et amortis sur la même durée que les immobilisations comparables. Les dettes résultant de contrats de leasing sont comptabilisées comme dettes financières. Les gains issus de ce type d'opérations (leasing financier) donnent lieu à la constitution de provisions qui sont dissoutes sur l'ensemble de la durée du contrat.

Les infrastructures en construction englobent l'ensemble des coûts relatifs à un projet. Les coûts ne pouvant pas être inscrits à l'actif sont pris en considération jusqu'à la fin du projet par des corrections de valeur.

Les immobilisations incorporelles englobent les valeurs incorporelles acquises (goodwill, droit d'utilisation des eaux, droits de passage, autres droits et logiciels). Les amortissements sont linéaires sur toute la durée d'utilisation. Les durées d'utilisation ou d'amortissement sont estimées comme suit (en années):

Goodwill	5
Droits selon le contrat	
Logiciels	4–8

Dettes. Les dettes financières à court et long termes regroupent l'ensemble des dettes à taux fixe ou variable, à l'exception des prêts de la Confédération à taux variable soumis à des conditions de remboursement. Sont considérées comme dettes financières à long terme toutes les dettes d'une durée résiduelle supérieure à un an. Les dettes à court terme englobent les dettes payables sous douze mois ainsi que les dettes à long terme venant à échéance au cours de l'exercice sous revue.

Les provisions sont constituées et dissoutes selon les principes de l'économie d'entreprise.

Les affectations à la prévoyance professionnelle sont conformes aux prescriptions de la LPP. La plupart des institutions de prévoyance du groupe appliquent le système de la primauté des prestations. Les prestations versées aux collaborateurs assurés sont généralement calculées en pour cent du salaire escompté durant les dernières années qui précèdent le départ à la retraite et sont fonction du nombre d'années de service.

En principe, la prévoyance professionnelle des employés du groupe CFF est assurée par la Caisse de pensions des CFF, autonome depuis le 1^{er} janvier 1999. Certaines filiales sont toutefois affiliées à d'autres institutions de prévoyance ou disposent de leur propre institution de prévoyance.

La RPC 16 régit la présentation des incidences économiques des engagements de prévoyance dans les comptes annuels des entreprises, indépendamment de la forme juridique des plans et institutions de prévoyance. Elle oblige donc les entreprises à tenir compte de ces institutions dans leurs états financiers alors que, juridiquement parlant, il n'en découle ni créances ni dettes pour l'entreprise. Les actifs et les dettes des institutions de prévoyance sont réévalués périodiquement. ATAG Libera SA se charge annuellement des calculs RPC 16 pour le compte de la SA CFF selon la méthode «Projected Unit Credit» (coût unitaire projeté). Calculés selon une méthode prospective, les engagements de prévoyance (Projected Benefit Obligations – PBO) relatifs aux assurés actifs correspondent à la valeur actuelle des prestations de prévoyance acquises à la date de clôture, compte tenu de l'évolution future des salaires et des rentes ainsi que des probabilités de sortie. Les engagements de prévoyance relatifs aux

bénéficiaires de rentes correspondent à la valeur actuelle des rentes en cours, compte tenu de l'évolution future des rentes. L'engagement total est ensuite mis en parallèle avec la fortune de prévoyance évaluée à sa valeur de marché. En cas d'insuffisance de couverture, le montant passif (report du montant de l'exercice précédent), au moins, doit être inscrit dans les comptes financiers. Si la différence entre le montant passif et l'insuffisance de couverture effective dépasse la marge prévue par la RPC 16 (montant s'écartant de plus de 10% de la fortune de prévoyance ou des engagements de prévoyance), celle-ci doit être inscrite dans le compte de résultat et être amortie sur la durée résiduelle moyenne de service des employés actifs (dans le cas des CFF, 15 ans).

Les impôts latents concernent uniquement les sociétés en participation, car la SA CFF et CFF Cargo SA – à l'exception des immeubles non destinés à l'exploitation ferroviaire – ne sont pas soumises à l'impôt. Ils tiennent compte de toutes les répercussions fiscales qui découlent des différents principes d'évaluation internes au groupe ou liés au droit commercial et à la fiscalité locale. Les provisions sont constituées selon la méthode «liability» et, le cas échéant, adaptées en fonction des modifications de la législation fiscale locale.

Aucun report significatif des pertes et aucun avoir fiscal ne sont actuellement à prendre en considération.

Instruments financiers dérivés. Dans le domaine financier, les CFF appliquent une stratégie visant à réduire les risques. Les instruments dérivés servent donc exclusivement à couvrir les opérations de base. Les événements ayant des incidences sur le compte de résultat sont comptabilisés. Une évaluation régulière des transactions hors bilan permet de contrôler les risques.

Remarques concernant les comptes du groupe.

0 Remarques générales

0.1 Modification du périmètre de consolidation

Depuis le 1^{er} janvier 2003, le cercle des participations entièrement consolidées a subi les modifications suivantes:

Entrées: Swiss Rail Cargo Italy S.r.l., Milan: participation de 100% dans la nouvelle société (janvier 2003)
elvetino management SA, Zurich: participation de 100% dans la nouvelle société (avril 2003)
Rail Italy S.p.A., Milan: achat d'une participation de 100% (août 2003)
RegionAlps SA, Martigny: participation de 70% dans la nouvelle société (septembre 2003)

Sorties: Silo AG Brunnen, Brunnen (novembre 2003)

Autres: BLI Bahnhof Luzern Immobilien AG, Lucerne: fusion avec la SA CFF ou plus précisément avec son unité d'affaires Immobilier (janvier 2003)

0.2 Informations sur les segments

Le secteur immobilier est devenu une unité d'affaires autonome au 1^{er} janvier 2003 conformément à une décision prise par le Conseil d'administration en accord avec la Confédération. Auparavant, la majorité des immeubles faisait partie intégrante d'Infrastructure. Après sa séparation, la nouvelle unité d'affaires s'est également vu confier les immeubles et terrains d'autres segments. Elle apparaît pour la première fois en tant que segment autonome dans la partie consacrée à l'information sur les segments. Les chiffres de l'exercice précédent n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation. Aussi une comparaison avec les bilans et comptes de résultat de l'exercice précédent n'est-elle que partiellement possible.

Indemnité allouée à Infrastructure

Dans le cadre du projet d'autonomisation de CFF Immobilier, il a été convenu avec la Confédération qu'une indemnité serait allouée à Infrastructure pour compenser la séparation du secteur immobilier. Pour la période de la Convention sur les prestations 2003–2006, l'accord fédéral définit les indemnités annuelles suivantes – lesquelles représentent des valeurs nettes correspondant aux postes du compte de résultat de l'unité Immobilier:

2003	CHF 141 millions
2004	CHF 160 millions
2005	CHF 190 millions
2006	CHF 192 millions

Une partie de cette indemnité est due par les unités centrales qui rétrocèdent à Infrastructure les recettes des intérêts qui résultent de la structure du capital du bilan d'ouverture de CFF Immobilier. Le reste de l'indemnité est versé via un transfert direct d'immeubles à Infrastructure. Afin de garantir la transparence, la portée et la comparabilité des informations sur les segments, l'indemnité est présentée séparément, dans le résultat net.

0.3 Charges d'impôts

Par Arrêt du 23 décembre 2003, le Tribunal fédéral a décidé que l'assujettissement subjectif de la SA CFF au niveau cantonal et communal s'étendait aux immeubles non destinés à l'exploitation ferroviaire. Conformément à cette décision, il est nécessaire de constituer rétroactivement des provisions pour la période 1999–2003 au titre de l'impôt sur les bénéfices et sur le capital ainsi que de l'impôt sur les gains immobiliers. D'après les connaissances actuelles, une provision pour créances fiscales d'un montant correspondant est d'ores et déjà prise en compte dans le bilan.

1 Produits du trafic

M CHF	2003	2002
Trafic voyageurs	1 796,1	1 797,2
Trafic marchandises	989,7	985,4
Prestations ferroviaires	101,2	119,2
Infrastructure	18,5	15,3
Produits du trafic	2 905,5	2 917,1

Le produit du trafic voyageurs réalisé sur le réseau national affiche une progression malgré la disparition des recettes liées à Expo.02. En revanche, le trafic voyageurs international enregistre un recul sous l'effet du ralentissement conjoncturel persistant, des incertitudes politiques, des risques sanitaires (Sras) et du renforcement de la concurrence livrée par les compagnies aériennes à bas prix, notamment dans le trafic intervilles. Les pertes engendrées n'ont pas pu être entièrement compensées par les produits du trafic réalisés sur le réseau national.

Le produit du trafic marchandises fait état d'une légère hausse par rapport à l'exercice précédent, en dépit de la morosité conjoncturelle persistante en Europe et de la fermeture temporaire de certains tronçons sur l'axe Nord-Sud (Monte Olimpino II). L'ouverture en 2003 du réseau ferroviaire suisse aux entreprises de transport étrangères (Open Access) a renforcé la concurrence sur le marché du trafic de transit. De plus, le bas niveau des eaux du Rhin au cours de l'été 2003 a restreint la navigation sur ce fleuve et a pesé sur le produit du trafic de marchandises à partir des ports rhénans de Bâle.

Dans l'ensemble, les produits du trafic accusent un repli de quelque 0,4%, en raison de la diminution des prestations ferroviaires fournies aux tiers.

2 Indemnités compensatoires

M CHF	2003	2002
Indemnités compensatoires liées au trafic voyageurs régional		
Confédération	323,0	317,1
Cantons	174,9	189,9
Contributions de tiers	7,3	0,3
Total des indemnités compensatoires liées au trafic voyageurs régional	505,2	507,3

Subventions concernant le prix des sillons dans le cadre du trafic marchandises

pour le trafic combiné	35,6	32,7
pour les autres trafics marchandises	57,8	59,3
Total des subventions concernant le prix des sillons	93,4	92,0

Indemnités compensatoires versées à Cargo pour le trafic combiné

Indemnités compensatoires

Dans l'ensemble, les indemnités compensatoires sont restées stables par rapport à 2002.

Dans le secteur du trafic voyageurs régional, les trains-kilomètres ont augmenté d'environ 3,9 millions si bien que l'indemnité par train-kilomètre a fléchi de 8,89 en 2002 à 8,29 francs en 2003.

Conformément à la pratique imposée par l'Office fédéral des transports (OFT) pour la comptabilisation des indemnités compensatoires versées par la Confédération en faveur de la Communauté de transports zurichoise (ZVV) (voir remarque 7), la subvention de 33 millions de francs allouée à la ZVV est déduite des indemnités compensatoires versées par les cantons pour le trafic voyageurs régional.

Les subventions concernant le prix des sillons et les indemnités compensatoires dans le cadre du trafic marchandises visent à promouvoir le transfert du trafic de la route vers le rail. La réduction accordée par la Confédération sur le prix du sillon n'est pas l'apanage de CFF Cargo SA: elle est octroyée à toutes les autres entreprises de transport ferroviaire qui se procurent les prestations en matière de sillons auprès d'Infrastructure.

Remarques concernant les comptes du groupe.

3 Produits résultant de la location d'immeubles

Ce poste comprend les produits issus de la location des immeubles composant le portefeuille immobilier des CFF.

3,761 M CHF 1,897 M CHF
2,280 M CHF du portefeuille immobilier

4 Produits accessoires

M CHF	2003	2002
Personnel détaché	0,5	1,4
Prestations de services pour tiers	244,7	117,0
Travaux de maintenance et d'entretien	61,0	50,2
Produits résultant de la location	80,2	59,8
Ventes d'énergie	83,4	55,5
Opérations de change	39,3	41,9
Commissions	81,8	109,8
Matériel et imprimés	49,9	34,8
Participations financières	71,1	75,9
Autres produits accessoires	42,3	41,7
Produits accessoires	754,2	588,0

Pendant l'exercice sous revue, les activités de voyagiste liées au trafic voyageurs (prestations de services pour tiers) et la location de véhicules à des entreprises ferroviaires étrangères ont été systématiquement comptabilisées à la valeur brute, limitant ainsi toute comparaison des produits accessoires avec l'exercice précédent. Les charges résultant de la comptabilisation à la valeur brute sont incluses dans les autres charges d'exploitation (voir remarque 11).

Les prix du marché assez élevés ont permis d'améliorer les produits issus des ventes d'énergie.

Le repli des commissions est dû en premier lieu à la disparition des prestations supplémentaires proposées dans le cadre d'Expo.02. D'autres baisses résultent de la chute des prestations fournies dans le trafic voyageurs international.

La hausse du produit lié à la vente de matériel et d'imprimés est liée essentiellement à l'augmentation des ventes de matériel de recharge et d'occasion, parfois à l'origine de charges de matières supplémentaires.

5 Autres produits

Le repli des autres produits s'explique essentiellement par la diminution du volume de travaux réalisés pour le compte de tiers dans le cadre de projets d'investissement et par la hausse des prix du marché qui a engendré une dissolution moins importante de la provision constituée pour compenser les coûts de l'énergie. Cette provision est destinée à compenser les coûts de production d'énergie des centrales électriques en propre lorsqu'ils sont supérieurs au prix du marché.

6 Prestations propres

M CHF	2003	2002
Investissements	378,3	345,2
Etablissement de stocks	224,2	204,2
Prestations propres	602,5	549,4

L'augmentation des prestations propres liées aux investissements s'explique par les prestations supplémentaires fournies dans le domaine de l'infrastructure, par l'adaptation des locomotives du trafic marchandises au marché allemand et par les prestations propres liées au matériel roulant récemment acquis pour le trafic voyageurs.

Les prestations propres pour l'établissement de stocks affichent une progression, due principalement aux travaux d'entretien supplémentaires du matériel roulant utilisé pour le trafic voyageurs et le trafic marchandises.

7 Prestations de la Confédération liées à l'infrastructure

M CHF	2003	2002
Amortissements liés à l'infrastructure	865,3	810,0
Contributions à l'exploitation de l'infrastructure	467,3	494,0
Contribution pour l'offre de remplacement des CFF pendant la fermeture du tunnel routier du St-Gothard	0,0	2,9
Prestations de la Confédération liées à l'infrastructure	1 332,6	1 306,9

Ventilation des prestations de la Confédération liées à l'infrastructure

M CHF	Amortissements liés à l'infrastructure 2003	Amortissements liés à l'infrastructure 2002	Contributions à l'exploitation de l'infrastructure 2003	Contributions à l'exploitation de l'infrastructure 2002
Infrastructure des CFF	855,1	804,0	456,1	486,8
- dont ligne du lac de Constance	4,4	0,0	6,4	0,0
Infrastructure du Brünig	7,6	6,0	8,2	7,2
Thurbo AG (y compris prestations des cantons)	2,6	0,0	3,0	0,0
Total	865,3	810,0	467,3	494,0

Les amortissements liés à l'infrastructure couvrent les amortissements sur les infrastructures existantes et les investissements non activés. Les contributions à l'exploitation de l'infrastructure sont quant à elles destinées à couvrir les frais d'exploitation courants. Tandis que les contributions pour les amortissements ont été revues à la hausse à la suite des investissements liés à Rail 2000, les contributions à l'exploitation ont largement diminué du fait de l'augmentation de la productivité. En outre, le programme d'allègement de la Confédération a engendré une coupe budgétaire de 13 millions de francs. Les prestations accordées par la Confédération au groupe CFF ont augmenté en raison de l'élargissement du réseau ferroviaire avec la reprise de la ligne du lac de Constance et la nouvelle filiale Thurbo AG. Les prestations de la Confédération englobent également le versement aux CFF d'une contribution à l'infrastructure de la Communauté de transports zurichoise (ZVV) d'un montant de 33 millions de francs. Cette somme n'étant pas en rapport immédiat avec les prestations fournies par les CFF, elle est rétrocédée à la ZVV conformément à la pratique imposée par l'Office fédéral des transports (OFT) et doit donc être déduite des indemnités compensatoires versées par les cantons pour le trafic voyageurs régional (voir remarque 2).

8 Déductions sur les produits

L'augmentation des déductions sur les produits se justifie par la hausse du solde des bénéfices et des pertes de cours ainsi que par la variation du ducroire.

9 Charges de matières

L'accroissement des charges de matières résulte de la hausse des ventes de matériel et d'imprimés, du surcroît de prestations propres liées aux investissements et à l'établissement de stocks, ainsi que de l'augmentation des charges liées à l'entretien du matériel roulant (Rail 2000).

10 Charges de personnel

M CHF	2003	2002
Charges de personnel (salaires)	2 544,7	2 529,1
Charges sociales	356,5	400,3
Autres charges de personnel	85,8	92,2
Charges de personnel	2 987,0	3 021,6

Les charges de personnel (salaires) accusent une hausse de 0,6%. Des augmentations de salaires sont à l'origine de cette progression observée sur fond de légère baisse de l'effectif du groupe.

Les charges sociales affichent un repli de 43,8 millions de francs. Cette baisse est due, d'une part, à la disparition des charges liées aux départs en préretraite chez CFF Cargo SA, et, d'autre part, à la diminution des frais en raison de l'augmentation au 1^{er} janvier 2003 de la déduction de coordination et partant, du fléchissement des versements uniques à la Caisse de pensions. Afin d'améliorer la situation de la Caisse de pensions des CFF, les frais d'invalidité professionnelle sont pris en charge par les CFF depuis 2003. Par ailleurs, les assurés et l'employeur versent chacun depuis le 1^{er} juillet 2003 une contribution paritaire d'assainissement représentant 1,5% du salaire assuré à la Caisse de pensions des CFF. Ces mesures d'assainissement pèsent sur les charges de personnel à hauteur de 17 millions de francs. Les autres charges de personnel ont diminué en raison du fléchissement des indemnités pour frais et des remboursements, ainsi que de la baisse des frais liés aux restaurants du personnel et au recrutement de personnel.

11 Autres charges d'exploitation

M CHF	2003	2002
Loyer pour immobilisations corporelles	27,2	26,3
Entretien, réparation et remplacement d'installations par des tiers	211,9	202,5
Charges de véhicules	140,3	118,5
Assurances-chooses, assurances de patrimoine, droits et taxes	68,3	56,3
Charges d'énergie, évacuation des déchets	145,5	119,2
Charges d'administration et d'informatique	219,5	224,7
Dépenses publicitaires	46,1	59,4
Autres charges d'exploitation	171,2	19,2
Charges pour prestations fournies par des tiers	265,8	265,4
Réduction de la TVA déductible sur les indemnités compensatoires	54,4	46,4
Autres charges d'exploitation	1 350,2	1 137,9

L'augmentation des autres charges d'exploitation est largement due à la comptabilisation à la valeur brute du produit des prestations liées aux activités de voyagiste et à la location de véhicules à des entreprises ferroviaires étrangères. Une comparaison avec l'exercice précédent est donc limitée (voir remarque 4).

Les charges liées à l'entretien, aux réparations et au remplacement d'installations par des tiers sont en augmentation. Elles englobent également l'adjudication de travaux supplémentaires à des tiers.

Conformément à l'Arrêt du Tribunal fédéral de décembre 2003 relatif à l'assujettissement partiel de la SA CFF dans le domaine immobilier, des provisions pour créances fiscales ont été constituées rétroactivement pour la période 1999–2003 au titre de l'impôt sur les gains immobiliers, ce qui explique l'augmentation du poste des assurances-chooses, assurances du patrimoine, droits et taxes.

Les charges d'énergie et d'évacuation des déchets ont crû en raison de l'augmentation des prix de l'énergie (voir produits accessoires, remarque 4).

La baisse des dépenses publicitaires est due essentiellement à la disparition des grandes campagnes publicitaires réalisées dans le cadre d'Expo.02.

Les charges comptabilisées dans la réduction de la TVA déductible sur les indemnités compensatoires sont principalement liées aux dispositions appliquées aux entreprises de transports publics. En lieu et place d'une réduction de la TVA déductible proportionnelle à la composition du chiffre d'affaires global, les CFF appliquent une réduction représentant 2,7% des indemnités compensatoires. Etant donné que les indemnités compensatoires couvrent cet impôt, cette réglementation est sans incidence sur le compte de résultat.

12 Amortissements sur immobilisations corporelles, financières et incorporelles

M CHF	2003	2002
Amortissements sur immobilisations financières	0,9	11,6
Amortissements sur immobilisations corporelles	1 080,5	1 034,4
Amortissements sur immobilisations incorporelles	72,8	58,9
Amortissement sur les valeurs comptables résiduelles	46,6	74,8
Amortissements sur immobilisations corporelles, financières et incorporelles	1 200,8	1 179,7

Dans les comptes de l'exercice précédent, les amortissements sur immobilisations financières contenaient le relèvement de la correction de valeur sur les prêts.

L'augmentation des amortissements sur immobilisations corporelles résulte essentiellement de la progression des immobilisations corporelles induite par les investissements réalisés dans l'infrastructure et le matériel roulant en vue de Rail 2000.

Les amortissements sur immobilisations incorporelles englobent les amortissements sur logiciels, droits et goodwill.

Le recul des amortissements sur les valeurs comptables résiduelles est dû à l'aliénation de moins d'actifs immobilisés et à l'amélioration des produits des ventes.

13 Charges d'investissement non activées

Les charges d'investissement non activées sont en repli par rapport à l'exercice précédent. Ce recul est lié à la diminution des charges d'investissement non activées spécifiques aux projets achevés.

14 Engagements de prévoyance RPC 16

La légère reprise sur les marchés des capitaux a permis à la Caisse de pensions des CFF de clôturer l'exercice 2003 sur un excédent de 346 millions de francs. Ce résultat a également eu des répercussions positives sur le calcul des engagements de prévoyance selon la RPC 16. L'écart devant être réparti sur la durée résiduelle moyenne de service des assurés actifs s'est réduit, et une contribution supplémentaire au montant passif était superflue. La dotation à la provision RPC 16 s'élève à 132 millions de francs pour l'exercice sous revue (voir explications détaillées à la remarque 34, paragraphe «Prévoyance professionnelle»).

15 Bénéfices provenant de l'aliénation d'actifs immobilisés

Ce poste comprend essentiellement la vente de la dernière tranche de la participation dans TDC Switzerland AG. Le montant restant provient de l'aliénation d'immobilisations corporelles, en particulier de biens immobiliers.

16 Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels se composent du remboursement des avoirs, des parts de bénéfices provenant des communautés ferroviaires ainsi que du remboursement d'avoirs de la TVA acquittée à l'étranger pour les années 1999 et 2000.

17 Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles comprennent une provision sur les immeubles qui a été constituée dans le cadre d'une restructuration antérieure de l'entretien du matériel roulant.

18 Chance

Le projet Chance a été lancé afin de réintégrer le personnel dont le poste a été supprimé dans le cadre de mesures de rationalisation ou de restructuration.

19 Produits financiers

	2003	2002
M CHF	5000	
Tiers	31,2	85,7
Sociétés associées	1,0	5,7
Actionnaire	1,1	3,0
Produits financiers et produits des participations d'autres participations	1,1	5,2
Ajustement de la valeur comptable des participations dans les sociétés associées	11,7	9,9
Autres produits financiers	22,8	30,3
Produits financiers	68,9	139,8

20 Charges financières

	2003	2002
M CHF	5000	
Tiers	141,0	189,8
Ajustement de la valeur comptable des participations dans les sociétés associées	1,6	8,4
Actionnaire	55,1	51,6
Autres charges financières	6,7	24,2
Charges financières	204,4	274,0

Le repli des produits financiers et des charges financières par rapport à l'exercice précédent se justifie par une gestion différente de la défaillance liée aux opérations de leasing. Par ailleurs, la faiblesse généralisée des taux d'intérêt n'est pas sans incidence sur ces deux postes. Les charges financières pour financement par des tiers comprennent principalement le service des dettes envers EUROFIMA.

21 Charges d'impôts

	2003	2002
M CHF	5000	
Impôts courants sur les bénéfices et le capital	40,7	3,1
Impôts latents sur les bénéfices	-0,2	0,2
Charges d'impôts	40,5	3,3

Conformément à l'art. 21 de la loi du 20 mars 1998 sur les Chemins de fer fédéraux, les CFF sont exonérés de tout impôt cantonal ou communal. En application de l'Arrêt du Tribunal fédéral de décembre 2003 relatif à l'assujettissement partiel de la SA CFF à l'impôt cantonal et communal pour les immeubles non destinés à l'exploitation ferroviaire, des provisions pour créances fiscales ont été constituées rétroactivement pour la période 1999–2003 au titre de l'impôt sur les bénéfices et sur le capital. D'autres charges d'impôts proviennent des filiales de la SA CFF assujetties à l'impôt.

22 Liquidités

	31.12.2003	31.12.2002
M CHF	5000	
Caisse	39,1	39,1
Poste	45,8	67,3
Banques	487,9	835,1
Dépôts à terme	52,2	18,2
Comptes d'attente	-20,2	4,1
Titres ¹	0,1	0,9
Liquidités	604,9	964,7

1 Dans le bilan des exercices précédents, les titres conservés à court terme ont fait l'objet d'une comptabilisation séparée.

Conformément aux dispositions actuelles de la loi sur les finances de la Confédération, la SA CFF exécute une grande partie de son trafic des paiements par le biais de l'Administration fédérale des finances (AFF). Les avoirs en comptes courants de 310,6 millions de francs détenus auprès de l'AFF au jour d'établissement du bilan (2002: 608,2 millions de francs) sont comptabilisés sous le poste Banques. La forte baisse des liquidités s'explique par l'acquisition de matériel roulant grâce aux ressources provenant de leasings engrangées vers la fin de l'exercice précédent.

23 Créances résultant de ventes et de prestations de services

M CHF	31.12.2003	31.12.2002
Créances résultant de ventes et de prestations de services		
envers des tiers	575,3	557,6
envers des participations non consolidées	22,9	20,1
Corrections de valeur	-40,4	-32,0
Créances résultant de ventes et de prestations de services	557,8	545,7

Les créances résultant de ventes et de prestations de services ont légèrement augmenté par rapport à l'exercice précédent.

24 Autres créances

Les autres créances englobent des avoirs de la TVA déductible et de l'impôt anticipé.

25 Stocks et travaux en cours

M CHF	31.12.2003	31.12.2002
Stocks	461,1	429,2
Travaux en cours	14,6	24,7
Corrections de valeur	-193,8	-195,8
Stocks et travaux en cours	281,9	258,1

Les stocks ont augmenté principalement sous l'effet de l'accroissement de la production de stocks destinés à l'entretien du matériel roulant (Rail 2000).

Les corrections de valeur sont dues aux réévaluations des stocks.

26 Actifs de régularisation

Les actifs de régularisation englobent la comptabilisation pour chaque période des charges et des produits.

M CHF	31.12.2003	31.12.2002
Contrats de leasing	-674,0	1,0
Autres actifs de régularisation		
Total actifs de régularisation nette	1,0	-674,0

Actifs de régularisation nette

M CHF	31.12.2003	31.12.2002
Autres actifs de régularisation	1,0	-674,0
Autres actifs de régularisation	1,0	-674,0
Total actifs de régularisation nette	1,0	-674,0

27 Immobilisations financières

Evolution des participations dans les sociétés associées

	Part de capitaux propres	Goodwill net
M CHF		
Valeur comptable nette au 1.1.2003	87,2	0,1
Augmentation	6,7	1,1
Dividendes perçus	-6,3	
Part au résultat	10,1	
Diminution et transferts	-1,9	
Diminution de la correction de valeur	6,0	
Conversion des monnaies étrangères	-0,1	
Amortissements		-0,2
Valeur comptable nette au 31.12.2003	101,7	0,9

La hausse enregistrée dans les titres à long terme est due à la théâtralisation du produit issu du placement des fonds destinés au remboursement des dettes qui résultent de contrats de leasing. Les dettes correspondantes sont inscrites au passif.

L'augmentation des participations dans les sociétés associées s'explique par le relèvement de la participation dans Cisalpino. La diminution découle de la vente de la participation dans Cargo Service Center Basel AG, Bâle et de la cession partielle de Lasag Schaffhausen. La participation dans Lasag Schaffhausen a été transférée dans les autres participations, car les CFF détiennent moins de 20 pour cent des voix à la suite de la transaction.

La diminution des autres participations découlle de la vente du reste des parts détenues dans TDC Switzerland AG.

Les fluctuations des créances à long terme envers des tiers se justifient notamment par l'octroi de prêts hypothécaires et de crédits de construction à la Coopérative d'habitation des cheminots et par leur remboursement. Elles sont également liées au remboursement des prêts alloués à des tiers et aux écritures de contre-passation relatives aux créances des années précédentes intégralement réévaluées et non recouvrables.

En raison des modalités de paiement convenues dans le cadre du refinancement de la Caisse de pensions des CFF, les créances à long terme envers l'actionnaire ont diminué de 850 millions de francs. Les dettes à long terme envers l'actionnaire ont donc baissé dans les mêmes proportions (voir remarque 36).

28 Immobilisations corporelles et infrastructures en construction

M CHF	Infrastructure/ Véhicules (contrats de leasing)			Autres immobilisa- tions corporelles		Total immobili- sations corporelles	Infrastruc- tures en construction et acomptes	Total
	Super- structure/ Technique ferroviaire	Terrains	Bâtiments					
Coût d'acquisition								
Etat au 1.1.2003	10 600,5	11 879,6	4 430,2	1 462,5	3 388,8	31 761,6	7 359,6	39 121,2
Conversion des monnaies étrangères	0,6	0,4	0,0	0,0	0,0	0,9	0,0	0,9
Investissements	4,5	90,9	11,6	6,9	8,6	122,4	2 799,8	2 922,3
Modification du périmètre de consolidation	2,8	0,0	-1,5	0,0	-3,0	-1,7	0,0	-1,7
Transferts des infrastructures en construction vers les immobilisations corporelles	561,6	1 007,1	302,9	25,5	142,3	2 039,4	-2 099,0	-59,7
Créance d'investissement	0,0	-61,5	-23,6	-0,3	-13,6	-99,0	0,0	-99,0
Diminution des immobilisations	-206,1	-192,4	-98,0	-5,6	-30,5	-532,6	-450,5	-983,2
Transferts	0,0	1,8	-3,8	0,0	0,0	-2,0	0,0	-2,0
Etat au 31.12.2003	10 963,8	12 725,8	4 617,9	1 489,0	3 492,6	33 289,1	7 610,0	40 899,1
dont contrats de leasing	1 992,1					1 992,1		1 992,1
Assortiments cumulés								
Etat au 1.1.2003	-6 284,7	-4 009,1	-2 983,7	-21,9	-1 520,7	-14 820,1	-1 145,6	-15 965,7
Conversion des monnaies étrangères	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	-0,3	0,0	-0,3
Modification du périmètre de consolidation	0,0	0,0	1,6	0,0	3,6	5,2	0,0	5,2
Augmentation	-365,1	-386,7	-155,6	0,0	-60,6	-968,1	-112,5	-1 080,6
Diminution	130,7	160,8	79,4	0,0	16,0	386,9	0,0	386,9
Transferts	0,0	-1,2	3,2	0,0	-0,5	1,5	0,0	1,5
Etat au 31.12.2003	-6 519,2	-4 236,4	-3 055,2	-21,9	-1 562,2	-15 394,9	-1 258,1	-16 653,0
dont contrats de leasing	-674,0					-674,0		-674,0
Valeur comptable nette au 1.1.2003	4 315,8	7 870,5	1 446,5	1 440,6	1 868,1	16 941,5	6 214,0	23 155,5
Valeur comptable nette au 31.12.2003	4 444,6	8 489,4	1 562,7	1 467,1	1 930,4	17 894,2	6 351,9	24 246,1
dont contrats de leasing	1 318,1					1 318,1		1 318,1

Au 31 décembre 2003, les acomptes figurant sous les infrastructures en construction s'élevaient à 537,5 millions de francs.

L'accroissement des immobilisations corporelles est dû principalement à la construction d'infrastructures et à l'acquisition de matériel roulant destiné au trafic voyageurs dans le cadre du projet Rail 2000. D'autres investissements effectués dans le matériel roulant sont liés à la focalisation croissante sur le trafic marchandises international.

Les autres immobilisations corporelles englobent l'ensemble des équipements, l'informatique et les systèmes de télécommunication ainsi que les systèmes d'alimentation et d'élimination.

Les comptabilisations englobent des projets informatiques désormais terminés qui figuraient jusqu'à présent sous le poste Infrastructures en construction.

29 Immobilisations incorporelles

M CHF	Goodwill	Droits	Logiciels	Total
Coût d'acquisition				
Etat au 1.1.2003	16,7	117,8	211,8	346,3
Augmentation	13,4	2,8	1,6	17,8
Modification du périmètre de consolidation	0,0	0,5	0,0	0,6
Diminution	-4,3	-4,1	-0,8	-9,2
Transferts	0,0	2,7	59,0	61,7
Etat au 31.12.2003	25,8	119,7	271,6	417,2
Amortissements cumulés				
Etat au 1.1.2003	-7,3	-25,1	-110,1	-142,5
Augmentation	-19,4	-4,8	-48,6	-72,8
Diminution	4,0	4,1	0,7	8,8
Transferts	0,0	0,0	-1,5	-1,5
Etat au 31.12.2003	-22,7	-25,8	-159,5	-208,0
Valeur comptable nette au 1.1.2003	9,4	92,7	101,7	203,8
Valeur comptable nette au 31.12.2003	3,1	93,9	112,2	209,2

L'augmentation figurant sous le goodwill résulte du paiement des parts du goodwill associé aux participations Rail Italy, Cisalpino et elvetino SA. Le goodwill est amorti selon des principes d'évaluation définis.

Les comptabilisations englobent des projets informatiques désormais terminés qui figuraient jusqu'à présent sous le poste Infrastructures en construction.

30 Dettes financières à court terme

M CHF	31.12.2003	31.12.2002
Dettes bancaires à court terme	10,2	0,3
Dettes financières envers des tiers	15,5	30,8
Dettes financières à court terme	25,7	31,1

L'augmentation des dettes bancaires à court terme est due à l'intégration des dettes bancaires à long terme arrivant à échéance. Les prêts exigibles de Etzelwerke AG ont donné lieu à un remboursement de 15 millions de francs, comptabilisé dans les dettes financières.

31 Dettes résultant d'achats et de prestations de services

M CHF	31.12.2003	31.12.2002
Dettes résultant d'achats et de prestations de services		
envers des tiers	545,6	532,5
envers des sociétés ferroviaires	73,3	193,4
envers des sociétés associées	3,0	3,3
Dettes résultant d'achats et de prestations de services	621,9	729,2

La baisse des dettes envers des sociétés ferroviaires se justifie par le règlement de nombreux engagements vis-à-vis de réseaux suisses fin 2003 et par la non-reconduction des contrats de coopération dans le secteur de l'infrastructure, ce qui est à l'origine d'une diminution du volume de décompte.

32 Autres dettes à court terme

Ce poste comporte notamment des dettes imputables à la TVA, aux décomptes des assurances sociales et au versement d'acomptes pour les loyers liés au chiffre d'affaires, les charges locatives et les autres charges.

33 Passifs de régularisation

M CHF	31.12.2003	31.12.2002
Titres de transport	373,0	341,4
Charges financières	51,3	44,2
Autres	497,7	464,1
Passifs de régularisation	922,0	849,7

Concernant les titres de transport, la régularisation porte sur la durée de validité résiduelle des abonnements généraux, des abonnements demi-tarif et des abonnements de parcours en circulation. Elle ne porte pas sur les titres de transport individuels. Les autres régularisations englobent la comptabilisation pour chaque période des charges et des produits.

34 Annuités nettes liées aux pensions

	2003	2002
Bases de prévision annuelles (service cost)	241,0	220,0
Les anticipations des engagements de prévoyance (P&C) au bilan sont comprises dans la somme de prévoyance	320,0	220,0
bénéfice anticipé sur la somme de prévoyance	485,0	530,0
bénéfice des salariés	-197,0	-134,0
écart au bilan	132,0	145,0
annuités nettes liées aux pensions	277,0	326,0

34 Provisions

M CHF	31.12.2003	31.12.2002
Provisions à court terme	335,3	357,5
Provisions à long terme	2 415,1	2 364,4
Provisions	2 750,4	2 721,9

Ventilation des provisions selon leur affectation

	Engage- ments de prévoyance RPC 16	Provision pour compensation du renchéris- sement sur les rentes	Atteintes à l'environ- nement	Assainis- sement du secteur de l'énergie	Vacances/ Heures supplé- mentaires	Autres provisions	Total
M CHF							
Etat au 1.1.2003	833,0	240,6	96,0	687,7	159,5	705,1	2 721,9
Constitution	132,0	0,0	0,0	0,0	23,7	178,7	334,4
Utilisation	0,0	-84,3	-6,9	-11,8	-37,6	-87,8	-228,4
Dissolution	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-77,4	-77,4
Transfert	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	-0,3	-0,1
Etat au 31.12.2003	965,0	156,3	89,1	675,9	145,8	718,3	2 750,4

Le paragraphe consacré à la prévoyance professionnelle présente en détail la provision RPC 16 ainsi que la provision pour compensation du renchérissement sur les rentes.

Une expertise externe a déterminé pour les CFF la nécessité de constituer une provision de 393 millions de francs au 1^{er} janvier 1999 au titre des atteintes à l'environnement. Au vu des grandes incertitudes quant à la détermination de cette provision, il avait alors été convenu avec la Confédération de ne pas créer de provision intégrale dans le bilan d'ouverture, mais de comptabiliser 110 millions de francs pour les frais d'assainissement occasionnés. Les coûts dépassant ce montant seront pris en charge par la Confédération dans le cadre de la Convention sur les prestations. Les opérations de dépollution se sont poursuivies en 2003. Les dépenses liées aux mesures prises ont été prélevées sur la provision.

Pour couvrir la différence entre les coûts de production d'énergie et le prix du marché, 11,8 millions de francs ont été prélevés sur la provision.

En raison de la suppression au cours de l'exercice sous revue des avoirs dus au titre des vacances et des heures supplémentaires, des provisions à hauteur de 13,9 millions de francs ont pu être dissoutes. Les avoirs ont été partiellement compensés par des versements. Les autres provisions contiennent notamment des provisions d'assurance pour les sinistres, des provisions constituées à partir des produits issus de la vente de droits portant sur la pose de câbles ainsi que d'autres provisions nécessaires à l'entreprise, par exemple dans le domaine du matériel roulant. Elles englobent également les nouvelles provisions pour créances fiscales de 50 millions de francs au titre de la période 1999–2003, qui ont été constituées conformément à l'Arrêt du Tribunal fédéral de décembre 2003 relatif à l'assujettissement partiel de la SA CFF dans le domaine Immobilier.

Prévoyance professionnelle

		Provision à long terme pour la compensation du renchérissement sur les rentes	Provision à court terme pour la compensation du renchérissement sur les rentes	Total
M CHF	1 073,6			
Etat au 1.1.2003	833,0	156,3	84,3	1 073,6
Versement à la Caisse de pensions	0,0	0,0	-84,3	-84,3
Constitution de fonds pour couvrir les risques futurs	132,0	0,0	0,0	132,0
Transfert	0,0	-32,3	32,3	0,0
Etat au 31.12.2003	965,0	124,0	32,3	1 121,3

L'excédent enregistré par la Caisse de pensions des CFF en 2003 a profité aux engagements de prévoyance devant être calculés selon la RPC 16 si bien que la dotation à la provision RPC 16 est plus faible qu'en 2002. L'écart calculé à la date d'établissement du bilan a nécessité le relèvement de la provision RPC 16 de 132 millions de francs.

Les bénéficiaires de rentes de la Caisse de pensions des CFF qui ont pris leur retraite avant le 1^{er} janvier 2001 ont droit au même traitement que les bénéficiaires de rentes de la Caisse fédérale de pensions. La Caisse de pensions des CFF ne peut compenser le renchérissement que si sa situation financière le permet. En cas d'insuffisance de couverture, il revient à l'employeur de prendre en charge la compensation obligatoire du renchérissement à l'égard des destinataires de la Caisse. Les provisions ont été utilisées à hauteur de 84,3 millions de francs pour l'année 2003.

Pour calculer les engagements de prévoyance selon la RPC 16, il a été tenu compte des paramètres à moyen et long termes suivants:

Paramètres de la provision pour la prévoyance professionnelle

	31.12.2003	31.12.2002
M CHF		
Taux d'escompte	4,0%	4,0%
Evolution des salaires	2,0%	2,0%
Evolution des rentes jusqu'au 31.12.2005	1,0%	1,0%
Evolution des rentes à partir du 1.1.2006	0,5%	0,5%
Rendement escompté sur la fortune	5,0%	5,0%

Situation financière concernant les engagements de prévoyance

	31.12.2003	31.12.2002
M CHF		
Fortune de prévoyance	11 464,0	11 092,0
Engagements de prévoyance	-15 832,0	-15 499,0
Insuffisance de couverture	-4 368,0	-4 407,0
Ecart	-3 425,0	-3 574,0
Montant passif au jour d'établissement du bilan	943,0	833,0

L'écart non encore comptabilisé au 31 décembre 2003 s'élevait à 3557 millions de francs. La marge atteignant 1583 millions de francs, il en résulte un écart de 1974 millions de francs. Ce montant a été réparti sur la durée résiduelle moyenne de service des assurés actifs, soit sur 15 ans, ce qui se traduit par un amortissement annuel de 132 millions de francs. Au 31 décembre 2003, l'écart (amortissement inclus) s'inscrivait à 3425 millions de francs.

Charges annuelles nettes liées aux pensions

	2003	2002
M CHF		
Charges de prévoyance annuelles (service cost)	241,0	229,0
Charges financières liées aux engagements de prévoyance (PBO)	620,0	720,0
Rendement escompté sur la fortune de prévoyance	-555,0	-632,0
Cotisations des salariés	-161,0	-134,0
Amortissement de l'écart	132,0	145,0
Charges annuelles liées aux pensions	277,0	328,0

35 Dettes financières à long terme

M CHF	31.12.2003	31.12.2002
Dettes bancaires	426,0	370,0
Dettes résultant de contrats de leasing	2 552,2	2 527,8
Dettes hypothécaires	43,1	58,6
Emprunts obligataires	300,0	300,0
Caisse du personnel	1 450,1	1 370,3
Dettes financières à long terme	4 771,4	4 626,7

Les dettes bancaires à long terme ont gonflé en raison du refinancement des prêts alloués aux filiales.

L'augmentation des dettes résultant de contrats de leasing est due à la capitalisation des charges financières des contrats en cours.

Les emprunts obligataires sont restés stables par rapport à 2002. Voir détails à la remarque 38.6.

La dette envers la Caisse du personnel est constituée d'avoirs d'épargne des collaborateurs actifs et des anciens collaborateurs des CFF.

36 Autres dettes à long terme

M CHF	31.12.2003	31.12.2002
Emprunts à long terme à des tiers	41,6	40,4
Dettes envers l'actionnaire (Confédération)	7 852,3	7 985,3
Autres dettes à long terme	7 893,9	8 025,7

Détails des dettes envers l'actionnaire (Confédération)

M CHF	31.12.2003	31.12.2002
Prêts à taux variable	1 831,7	1 741,1
Prêt lié au refinancement de la Caisse de pensions des CFF	906,8	1 756,8
Prêts à taux fixe du Fonds pour les grands projets ferroviaires	880,6	724,0
Prêts à taux variable du Fonds pour les grands projets ferroviaires	4 233,2	3 763,4
Total	7 852,3	7 985,3

Le prêt lié au refinancement de la Caisse de pensions des CFF a diminué de 850 millions de francs pendant l'exercice sous revue. La créance envers l'actionnaire (Confédération) s'est contractée du même montant, conformément au plan de financement conclu lors de la création de la Caisse de pensions des CFF.

Les investissements réalisés dans le cadre du projet Rail 2000 sont financés par le biais de prêts octroyés par le Fonds pour les grands projets ferroviaires. Les taux de ces prêts sont restés stables par rapport à 2002 et varient entre 2,5 et 3,75%.

Endettement net

M CHF	Annexe	31.12.2003	31.12.2002
Dettes financières à court terme		25,7	31,1
Dettes financières à long terme	35	4 771,4	4 626,7
Autres dettes à long terme	36	7 893,9	8 025,8
Total dettes financières		12 691,0	12 683,6
./. Liquidités et placements en valeurs mobilières		-1 246,3	-1 591,4
./. Crées envers l'actionnaire concernant la Caisse de pensions		-906,8	-1 756,8
Endettement net		10 537,9	9 335,4

Variation par rapport à l'exercice précédent

0,631	0,521	1 202,5	1 125,8
0,630	0,520		

L'endettement net a augmenté de 1202,5 millions de francs pendant l'exercice sous revue. Cet accroissement est dû en premier lieu aux fonds levés pour financer les infrastructures et le matériel roulant dans le cadre du projet Rail 2000 et à l'achat de véhicules destinés au trafic marchandises international.

37 Capitaux propres

M CHF	Capital-actions	Réserves provenant de primes/agios	Réserves provenant de bénéfices	Total
Etat au 1.1.2003	9 000,0	2 069,1	564,4	11 633,5
Bénéfice du groupe	0,0	0,0	24,9	24,9
Conversion des monnaies étrangères	0,0	0,0	1,5	1,5
Etat au 31.12.2003	9 000,0	2 069,1	590,8	11 659,9

Le capital-actions est réparti sur 180 millions d'actions nominatives d'une valeur nominale de 50 francs chacune.

Conformément à l'art. 64 de la loi sur les Chemins de fer fédéraux, les réserves provenant de bénéfices englobent une réserve de 533 millions de francs pour couvrir les déficits futurs.

38 Remarques d'ordre juridique

(Dans la mesure où elles n'ont pas été mentionnées au préalable.)

38.1 Cautionnements, obligations de garantie et constitutions de gages en faveur de tiers

M CHF	31.12.2003	31.12.2002
Cautionnements et garanties	108,4	113,2
Clauses de responsabilité statutaires	130,0	138,7
Obligations irrévocables d'achat et de financement	12,5	13,8
Engagements résultant du capital social non libéré	104,0	104,1
Autres	17,2	0,0
Total	372,1	369,8

Le groupe CFF a également des participations dans quelques sociétés simples à responsabilité solidaire. Il s'agit pour l'essentiel de communautés tarifaires et d'associations analogues ainsi que de partenariats et de communautés de travail mis sur pied pour réaliser des projets limités dans le temps.

38.2 Actifs mis en gage

M CHF	31.12.2003	31.12.2002
Valeur comptable des actifs mis en gage	26,5	118,4
Total	26,5	118,4

38.3 Valeurs d'assurance-incendie des immobilisations corporelles

Les valeurs d'assurance-incendie des immobilisations corporelles correspondent à la valeur de remplacement de ces immobilisations ou à leur valeur à l'état neuf.

38.4 Dettes envers des institutions de prévoyance professionnelle

M CHF	31.12.2003	31.12.2002
Dettes à court terme	10,9	0,4
Dettes à long terme	0,0	0,4
Total	10,9	0,8

38.5 Dettes résultant de contrats de leasing non inscrites au bilan

M CHF	31.12.2003	31.12.2002
Payables dans les douze mois	33,8	34,3
Payables sous 1 ou 2 ans	19,7	23,8
Payables sous 2 ou 3 ans	11,9	10,5
Payables sous 3 ou 4 ans	7,2	3,6
Payables sous plus de 4 ans	1,1	0,4
Total	73,7	72,6

38.6 Emprunts obligataires

M CHF	31.12.2003	31.12.2002
4,375% Emprunt Kraftwerk Amsteg AG 1996 à 2006	150,0	150,0
3,500% Emprunt Kraftwerk Amsteg AG 1998 à 2007	50,0	50,0
3,750% Emprunt Kraftwerk Amsteg AG 2001 à 2009	100,0	100,0
Total	300,0	300,0

39 Parties liées

La Confédération détient la totalité des actions de la SA CFF. Durant l'exercice sous revue, l'actionnaire a versé à la SA CFF des indemnités compensatoires pour un montant de 1732,7 millions de francs. Ce montant est ventilé comme suit:

M CHF	2003	2002
Amortissement lié à l'infrastructure	864,4	810,0
Contributions à l'exploitation de l'infrastructure	466,2	494,0
Participation à raison des avantages ZVV	-33,0	-30,0
Indemnités compensatoires liées au trafic voyageurs régional	323,0	317,1
Indemnités compensatoires liées au trafic combiné	112,1	110,3
Contribution liée à la fermeture du tunnel routier du St-Gothard	0,0	5,5
Total	1 732,7	1 706,9

Concernant les dettes envers l'actionnaire (Confédération), nous renvoyons le lecteur à la remarque 36.

40 Instruments financiers

Differents contrats à terme d'une valeur de 341,5 millions de dollars américains couvrent les engagements découlant des transactions US-Lease. La valeur de ces placements correspond à la contre-valeur de passifs éventuels (Contingent Liabilities). La réévaluation a été effectuée pour la première fois au prix de marché, exprimé en dollars américains (marked-to-market). Au jour d'établissement du bilan, les risques de change et les risques liés aux intérêts étaient couverts par les instruments dérivés suivants:

M CHF	Valeur contractuelle	31.12.2003		Valeur contractuelle	31.12.2002	
		Valeur positive	Négative		Valeur positive	Négative
Monnaies	186,7	15,0	0,1	217,2	0,2	0,4
Taux d'intérêt	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	286,7	15,0	0,1	217,2	0,2	0,4

Variation par rapport à l'exercice précédent:

L'endettement net a augmenté de 1202,6 millions de francs pendant l'exercice sous revue. Cet accroissement est dû en premier lieu aux fonds levés pour renforcer les réserves d'flux et le capital courant dans le cadre du projet Rail 2000 et à l'achat de véhicules destinés au trafic marchandise internationale.

l'autonomisation sur les segments, mais aussi
l'indépendance, immobilière et unités centrales.
Ces dernières détaillées. Résultat du 1^{er} janvier au 31 décembre.

41 Informations sur les segments

Les informations sur les segments sont désormais ventilées sur cinq segments: voyageurs, marchandises, infrastructure, unités centrales et immobilier.

Le secteur immobilier est devenu une unité d'affaires autonome au 1^{er} janvier 2003 conformément à une décision prise par le Conseil d'administration en accord avec la Confédération, et apparaît pour la première fois en tant que segment autonome dans la partie consacrée à l'information sur les segments. Auparavant, la majorité des immeubles faisait partie intégrante d'Infrastructure. Après sa séparation, la nouvelle unité d'affaires s'est également vu confier les immeubles et terrains d'autres segments. Les chiffres de l'exercice précédent n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation. Aussi une comparaison avec les bilans et comptes de résultat de l'exercice précédent n'est-elle que partiellement possible.

L'activité commerciale demeurant essentiellement axée sur la Suisse, la répartition géographique des états financiers ne présente pas grand intérêt, raison pour laquelle il y a été renoncé. Les sociétés du groupe figurant dans la liste des participations aux pages 108 et 109 sont intégrées dans les segments.

Indemnité allouée à Infrastructure

Dans le cadre du projet d'autonomisation de CFF Immobilier, il a été convenu avec la Confédération qu'une indemnité serait allouée à Infrastructure pour compenser la séparation du secteur immobilier. S'élevant à 141 millions de francs pour l'exercice 2003, l'indemnité allouée à Infrastructure est versée conjointement par l'unité d'affaires Immobilier (44 millions de francs) et les unités centrales (97 millions de francs). La quote-part due par les unités centrales correspond aux recettes des intérêts sur les dettes que CFF Immobilier leur reverse sur la base de la structure du capital du bilan d'ouverture. Afin de garantir la transparence, la portée et la comparabilité des informations sur les segments, l'indemnité est présentée séparément, dans le résultat net.

	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997	1996	1995	1994	1993	1992	1991	1990	1989	1988	1987	1986	1985	1984	1983	1982	1981	1980	1979	1978	1977	1976	1975	1974	1973	1972	1971	1970	1969	1968	1967	1966	1965	1964	1963	1962	1961	1960	1959	1958	1957	1956	1955	1954	1953	1952	1951	1950	1949	1948	1947	1946	1945	1944	1943	1942	1941	1940	1939	1938	1937	1936	1935	1934	1933	1932	1931	1930	1929	1928	1927	1926	1925	1924	1923	1922	1921	1920	1919	1918	1917	1916	1915	1914	1913	1912	1911	1910	1909	1908	1907	1906	1905	1904	1903	1902	1901	1900	1999	1998	1997	1996	1995	1994	1993	1992	1991	1990	1989	1988	1987	1986	1985	1984	1983	1982	1981	1980	1979	1978	1977	1976	1975	1974	1973	1972	1971	1970	1969	1968	1967	1966	1965	1964	1963	1962	1961	1960	1959	1958	1957	1956	1955	1954	1953	1952	1951	1950	1949	1948	1947	1946	1945	1944	1943	1942	1941	1940	1939	1938	1937	1936	1935	1934	1933	1932	1931	1930	1929	1928	1927	1926	1925	1924	1923	1922	1921	1920	1919	1918	1917	1916	1915	1914	1913	1912	1911	1910	1909	1908	1907	1906	1905	1904	1903	1902	1901	1900	1999	1998	1997	1996	1995	1994	1993	1992	1991	1990	1989	1988	1987	1986	1985	1984	1983	1982	1981	1980	1979	1978	1977	1976	1975	1974	1973	1972	1971	1970	1969	1968	1967	1966	1965	1964	1963	1962	1961	1960	1959	1958	1957	1956	1955	1954	1953	1952	1951	1950	1949	1948	1947	1946	1945	1944	1943	1942	1941	1940	1939	1938	1937	1936	1935	1934	1933	1932	1931	1930	1929	1928	1927	1926	1925	1924	1923	1922	1921	1920	1919	1918	1917	1916	1915	1914	1913	1912	1911	1910	1909	1908	1907	1906	1905	1904	1903	1902	1901	1900	1999	1998	1997	1996	1995	1994	1993	1992	1991	1990	1989	1988	1987	1986	1985	1984	1983	1982	1981	1980	1979	1978	1977	1976	1975	1974	1973	1972	1971	1970	1969	1968	1967	1966	1965	1964	1963	1962	1961	1960	1959	1958	1957	1956	1955	1954	1953	1952	1951	1950	1949	1948	1947	1946	1945	1944	1943	1942	1941	1940	1939	1938	1937	1936	1935	1934	1933	1932	1931	1930	1929	1928	1927	1926	1925	1924	1923	1922	1921	1920	1919	1918	1917	1916	1915	1914	1913	1912	1911	1910	1909	1908	1907	1906	1905	1904	1903	1902	1901	1900	1999	1998	1997	1996	1995	1994	1993	1992	1991	1990	1989	1988	1987	1986	1985	1984	1983	1982	1981	1980	1979	1978	1977	1976	1975	1974	1973	1972	1971	1970	1969	1968	1967	1966	1965	1964	1963	1962	1961	1960	1959	1958	1957	1956	1955	1954	1953	1952	1951	1950	1949	1948	1947	1946	1945	1944	1943	1942	1941	1940	1939	1938	1937	1936	1935	1934	1933	1932	1931	1930	1929	1928	1927	1926	1925	1924	1923	1922	1921	1920	1919	1918	1917	1916	1915	1914	1913	1912	1911	1910	1909	1908	1907	1906	1905	1904	1903	1902	1901	1900	1999	1998	1997	1996	1995	1994	1993	1992	1991	1990	1989	1988	1987	1986	1985	1984	1983	1982	1981	1980	1979	1978	1977	1976	1975	1974	1973	1972	1971	1970	1969	1968	1967	1966	1965	1964	1963	1962	1961	1960	1959	1958	1957	1956	1955	1954	1953	1952	1951	1950	1949	1948	1947	1946	1945	1944	1943	1942	1941	1940	1939	1938	1937	1936	1935	1934	1933	1932	1931	1930	1929	1928	1927	1926	1925	1924	1923	1922	1921	1920	1919	1918	1917	1916	1915	1914	1913	1912	1911	1910	1909	1908	1907	1906	1905	1904	1903	1902	1901	1900	1999	1998	1997	1996	1995	1994	1993	1992	1991	1990	1989	1988	1987	1986	1985	1984	1983	1982	1981	1980	1979	1978	1977	1976	1975	1974	1973	1972	1971	1970	1969	1968	1967	1966	1965	1964	1963	1962	1961	1960	1959	1958	1957	1956	1955	1954	1953	1952	1951	1950	1949	1948	1947	1946	1945	1944	1943	1942	1941	1940	1939	1938	1937	1936	1935	1934	1933	1932	1931	1930	1929	1928	1927	1926	1925	1924	1923	1922	1921	1920	1919	1918	1917	1916	1915	1914	1913	1912	1911	1910	1909	1908	1907	1906	1905	1904	1903	1902	1901	1900	1999	1998	1997	1996	1995	1994	1993	1992	1991	1990	1989	1988	1987	1986	1985	1984	1983	1982	1981	1980	1979	1978	1977	1976	1975	1974	1973	1972	1971	1970	1969	1968	1967	1966	1965	1964	1963	1962	1961	1960	1959	1958	1957	1956	1955	1954	1953	1952	1951	1950	1949	1948	1947	1946	1945	1944	1943	1942	1941	1940	1939	1938	1937	1936	1935	1934	1933	1932	1931	1930	1929	1928	1927	1926	1925	1924	1923	1922	1921	1920	1919	1918	1917	1916	1915	1914	1913	1912	1911	1910	1909	1908	1907	1906	1905	1904	1903	1902	1901	1900	1999	1998	1997	1996	1995	1994	1993	1992	1991	1990	1989	1988	1987	1986	1985	1984	1983	1982	1981	1980	1979	1978	1977	1976	1975	1974	1973	1972	1971	1970	1969	1968	1967	1966	1965	1964	1963	1962	1961	1960	1959	1958	1957	1956	1955	1954	1953	1952	1951	1950	1949	1948	1947	1946	1945	1944	1943	1942	1941	1940	1939	1938	1937	1936	1935	1934	1933	1932	1931	1930	1929	1928	1927	1926	1925	1924	1923	1922	1921	1920	1919	1918	1917	1916	1915	1914	1913	1912	1911	1910	1909	1908	1907	1906	1905	1904	1903	1902	1901	1900	1999	1998	1997	1996	1995	1994	1993	1992	1991	1990	1989	1988	1987	1986	1985	1984	1983	1982	1981	1980	1979	1978	1977	1976	1975	1974	1973	1972	1971	1970	1969	1968	1967	1966	1965	1964	1963	1962	1961	1960	1959	1958	1957	1956	1955	1954	1953	1952	1951	1950	1949	1948	1947	1946	1945	1944	1943	1942	1941	1940	1939	1938	1937	1936	1935	1934	1933	1932	1931	1930	1929	1928	1927	1926	1925	1924	1923	1922	1921	1920	1919	1918	1917	1916	1915	1914	1913	1912	1911	1910	1909	1908	1907	1906	1905	1904	1903	1902	1901	1900	1999	1998	1997	1996	1995	1994	1993	1992	1991	1990	1989	1988	1987	1986	1985	1984	1983	1982	1981	1980	1979	1978	1977	1976	1975	1974	1973	1972	1971	1970	1969	1968	1967	1966	1965	1964	1963	1962	1961	1960	1959	1958	1957	1956	1955	1954	1953	1952	1951	1950	1949	1948	1947	1946	1945	1944	1943	1942	1941	1940	1939	1938	1937	1936	1935	1934	1933	1932	1931	1930	1929	1928	1927	1926	1925	1924	1923	1922	1921	1920	1919	1918	1917	1916	1915	1914	1913	1912	1911	1910	1909	1908	1907	1906	1905	1904	1903	1902	1901	1900	1999	1998	1997	1996	1995	1994	1993	1992	1991	1990	1989	1988	1987	1986	1985	1984	1983	1982	1981	1980	1979	1978	1977	1976	1975	1974	1973	1972	1971	1970	1969	1968	1967	1966	1965

Information sur les segments voyageurs, marchandises, infrastructure, immobilier et unités centrales.

Comptes de résultat. Période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

M CHF	Voyageurs ¹	Marchandises ¹
	2003	2002
Produits d'exploitation		
Produits du trafic	1 947,6	1 936,8
Indemnités compensatoires	505,2	507,3
Produits résultant de la location d'immeubles	5,0	3,0
Produits accessoires	493,7	425,8
Autres produits	81,0	82,3
Prestations propres	138,9	119,2
Prestations de la Confédération liées à l'infrastructure	21,4	16,2
Déductions sur les produits	-107,0	-99,4
Répartition globale des unités centrales	0,0	0,0
Total des produits d'exploitation	3 085,7	2 991,2
Charges d'exploitation		
Charges de matières	-227,0	-233,5
Charges de personnel	-1 258,2	-1 262,1
Autres charges d'exploitation	-1 030,2	-914,1
Amortissements sur immobilisations corporelles, financières et incorporelles	-312,4	-335,3
Charges d'investissement non activées	-48,8	-28,1
Répartition globale des unités centrales	-43,6	-44,8
Total des charges d'exploitation	-2 920,2	-2 817,8
Résultat d'exploitation	165,5	173,4
Bénéfices provenant de l'aliénation d'actifs immobilisés	0,9	2,3
Produits exceptionnels	0,0	10,0
Charges exceptionnelles	0,0	0,0
Chance	0,0	0,0
EBIT	166,4	185,7
Produits financiers	18,5	17,5
Charges financières	-62,8	-62,4
Répartition globale des unités centrales	-30,2	-31,2
Bénéfice/Perte avant impôts et indemnités	91,9	109,6
Charges impôts	-0,1	-0,2
Indemnités versées par Immobilier et les unités centrales à Infrastructure	0,0	0,0
Intérêts minoritaires	1,6	4,3
Bénéfice/Perte du groupe	93,4	113,7

1 Toute comparaison avec les chiffres de l'exercice précédent est limitée en raison du transfert des biens immobiliers dans la nouvelle unité d'affaires Immobilier créée au 1.1.2003.

2 Y compris dotation de la provision RPC 16 de 132,0 millions de francs (183,0 millions de francs en 2002).

INFORMATIONS SUR LES ÉVÉNEMENTS: Bilan du bilan CFF

Actions

	Infrastructure¹		Immobilier¹		Unités centrales¹		Eliminations		Total CFF
	2003		2003		2003		2003		2002
579,4	604,2	0,0	0,0	0,0	0,3	0,5	-683,3	-700,3	2 905,5
93,4	92,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	617,3
1,2	325,4	419,7	0,0	0,0	1,1	1,1	-142,3	-54,3	287,6
599,9	393,5	67,0	0,0	0,0	345,9	343,9	-889,0	-694,5	754,2
22,3	46,8	3,3	0,0	0,0	10,6	17,7	-23,0	-22,4	108,4
350,5	345,9	2,1	0,0	0,0	4,3	4,1	26,3	10,9	602,5
1 311,2	1 290,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1 306,9
-3,8	6,5	-0,2	0,0	0,0	0,2	-3,2	23,7	30,6	-118,0
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	114,1	127,7	-114,1	-127,7	0,0
2 954,1	3 105,0	491,9	0,0	476,4	491,7	-1 801,7	-1 557,7	6 490,1	6 323,9
-163,1	-151,8	-4,0	0,0	0,0	-1,7	-4,4	52,7	65,1	-478,7
-1 040,9	-1 107,2	-83,2	0,0	0,0	-280,7	-330,9	64,6	59,1	-3 119,0
-940,3	-698,5	-138,8	0,0	0,0	-277,1	-288,7	1 565,6	1 310,6	-1 350,2
-673,5	-724,8	-97,9	0,0	0,0	-30,8	-35,2	5,2	0,0	-1 179,7
-203,6	-292,1	-35,1	0,0	0,0	-3,8	-4,5	3,5	1,5	-296,1
-44,6	-49,2	-5,0	0,0	0,0	0,0	0,0	114,1	121,7	0,0
-3 065,9	-3 023,6	-364,0	0,0	-594,1	-663,6	1 805,7	1 558,0	-6 444,8	-6 312,9
-111,8	81,4	127,9	0,0	-117,7	-171,9	4,0	0,3	45,3	11,0
8,8	47,7	33,7	0,0	93,8	60,3	-0,6	0,0	138,9	111,2
38,4	22,5	0,0	0,0	2,9	1,1	0,0	-10,0	42,4	23,6
0,0	-2,0	-9,5	0,0	0,0	-12,0	0,0	10,0	-9,5	-6,5
-5,2	-5,9	0,0	0,0	-12,0	-11,4	0,0	0,0	-17,3	-17,3
-69,9	143,6	152,1	0,0	-33,0	-133,8	3,4	0,3	199,8	122,0
12,4	29,0	1,3	0,0	198,6	158,2	-164,6	-68,6	68,9	139,8
-21,9	-29,1	-101,8	0,0	-180,6	-245,6	164,6	68,7	-204,4	-274,0
-31,1	-34,6	-3,5	0,0	79,3	85,5	0,0	0,0	0,0	0,0
-110,5	108,9	48,1	0,0	64,3	-135,7	3,4	0,3	64,3	-12,2
-30,1	-1,9	-8,6	0,0	-0,6	-0,2	0,0	0,0	-40,5	-3,3
141,0	0,0	-44,0	0,0	-97,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
-0,1	-0,5	-0,1	0,0	-1,0	-0,5	-0,2	0,0	1,1	3,5
0,3	106,5	-4,6	0,0	-34,3	-136,4	3,2	0,3	24,9	-12,0

Information sur les segments: Bilan du groupe CFF.

1 Toute comparaison avec les chiffres de l'exercice précédent est limitée en raison du transfert des biens immobiliers dans la nouvelle unité d'affaires Immobilier créée au 1.1.2003.

31.12.2003	Infrastructure ¹		Immobilier ¹		Unités centrales ¹		31.12.2003	Eliminations 31.12.2002	31.12.2003	Total CFF 31.12.2002
	31.12.2002	31.12.2003	31.12.2002	31.12.2003	31.12.2002	31.12.2003				
11,1	32,9	11,7	0,0	361,5	547,4	0,0	0,0	0,0	604,9	964,7
291,9	281,2	26,9	0,0	81,4	184,3	-253,9	-342,5	-342,5	557,8	545,7
160,5	227,3	11,5	0,0	608,3	353,1	-943,8	-904,1	-904,1	239,3	239,7
157,0	142,1	2,4	0,0	0,2	19,9	-2,5	-27,5	-27,5	281,9	258,1
119,4	95,7	39,6	0,0	60,1	14,3	-168,9	-80,9	-80,9	364,2	264,8
739,9	779,3	92,0	0,0	1 111,5	1 118,9	-1 369,1	-1 355,1	-1 355,1	2 048,1	2 273,0
54,6	62,4	13,4	0,0	6 791,5	7 037,9	-4 636,3	-4 066,5	-4 066,5	2 275,2	3 150,3
10 722,4	12 396,1	2 661,6	0,0	3,0	31,1	0,0	0,0	0,0	17 894,2	16 941,5
4 927,0	5 284,5	339,7	0,0	30,1	22,1	0,0	0,0	0,0	6 351,9	6 214,0
126,8	126,7	5,8	0,0	23,4	37,8	-0,6	0,0	0,0	209,2	203,8
15 830,9	17 869,6	3 020,5	0,0	6 848,0	7 128,9	-4 636,9	-4 066,5	-4 066,5	26 730,5	26 509,6
16 570,8	18 648,9	3 112,5	0,0	7 959,5	8 247,8	-6 006,0	-5 421,6	-5 421,6	28 778,6	28 782,6

Information sur les segments: Bilan du groupe CFF.

Passifs.

	M CHF	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF	Voyageurs ¹	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF
	31.12.2003	31.12.2002	31.12.2003	31.12.2002	31.12.2003	31.12.2002	31.12.2003	31.12.2002
Dettes								
Dettes financières à court terme	0,0	4 730	5 106	0,0	158,0	72,1	185,9	188,9
Dettes résultant d'achats et de prestations de services	0,0	0,0	0,0	0,0	242,9	458,0	146,6	134,4
Autres dettes à court terme	0,0	0,0	0,0	0,0	43,4	38,5	22,2	25,8
Passifs de régularisation	0,0	0,0	0,0	0,0	745,1	701,7	59,2	65,3
Provisions à court terme	0,0	0,0	0,0	0,0	115,7	118,9	52,4	60,1
Total des dettes à court terme	0,0	6 671,7	6 637,1	0,0	1 305,1	1 389,2	466,2	474,4
Dettes financières à long terme	0,0	0,0	0,0	0,0	18,4	168,2	0,5	0,0
Autres dettes à long terme	0,0	0,0	0,0	0,0	1 688,7	1 511,7	39,6	41,2
Provisions à long terme	0,0	0,0	0,0	0,0	123,8	160,2	74,2	58,5
Impôts latents	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0,0
Total des dettes à long terme	0,0	0,0	0,0	0,0	1 831,2	1 840,3	114,3	99,7
Total des dettes	0,0	8 502,7	8 477,4	0,0	3 136,3	3 229,5	580,5	574,1
Total des intérêts minoritaires	0,0	0,0	0,0	0,0	9,7	3,5	-0,4	0,3
Capitaux propres²								
Capital-actions	0,0	0,0	0,0	0,0	1 710,0	1 800,0	670,0	670,0
Réserves provenant de primes	0,0	0,0	0,0	0,0	600,2	630,2	2,2	2,2
Réserves provenant de bénéfices	0,0	0,0	0,0	0,0	285,9	183,9	87,1	196,3
Bénéfice/Perte du groupe	0,0	0,0	0,0	0,0	93,4	113,7	-33,1	-96,1
Total des capitaux propres²	0,0	0,0	0,0	0,0	2 689,5	2 727,8	726,2	772,3
Total des passifs	0,0	5 835,5	5 960,8	0,0	1 306,3	1 346,6		

1 Toute comparaison avec les chiffres de l'exercice précédent est limitée en raison du transfert des biens immobiliers dans la nouvelle unité d'affaires Immobilier créée au 1.1.2003.

2 Les variations des capitaux propres par rapport à l'exercice précédent sont dues à la structure des capitaux propres de la nouvelle unité d'affaires Immobilier.

Liste des sociétés du groupe CFF
Sociétés du groupe et sociétés associées

31.12.2003	Infrastructure ¹		Immobilier ¹		Unités centrales ¹		31.12.2003	Eliminations 31.12.2002	31.12.2003	Total CFF 31.12.2002
	31.12.2002	31.12.2003	31.12.2002	31.12.2003	31.12.2002	31.12.2003				
149,6	183,0	164,7	0,0	311,2	518,3	-943,7	-931,0	25,7	31,1	
352,5	384,1	50,8	0,0	62,4	86,2	-233,2	-333,6	621,9	729,2	
2,4	17,2	2,5	0,0	38,3	64,3	0,0	0,0	108,8	145,7	
126,8	89,0	46,3	0,0	136,4	84,1	-192,0	-90,5	922,0	849,7	
100,7	73,3	13,4	0,0	53,1	105,2	0,0	0,0	335,3	357,5	
732,0	746,6	277,8	0,0	601,5	858,0	-1 368,9	-1 355,1	2 013,7	2 113,2	
451,0	527,6	41,1	0,0	4 260,5	3 931,0	0,0	0,0	4 771,4	4 626,7	
6 916,6	7 898,7	2 158,8	0,0	909,5	1 823,7	-3 819,4	-3 249,6	7 893,9	8 025,7	
900,8	962,2	20,5	0,0	1 299,8	1 183,5	-4,0	0,0	2 415,1	2 364,4	
1,5	1,8	0,0	0,0	0,1	0,3	0,0	0,0	1,9	2,3	
8 269,9	9 390,3	2 220,4	0,0	6 469,9	6 938,5	-3 823,4	-3 249,6	15 082,3	15 019,1	
9 001,9	10 136,9	2 498,2	0,0	7 071,4	7 796,5	-5 192,3	-4 604,7	17 096,0	17 132,3	
9,6	11,0	1,5	0,0	2,3	2,0	0,0	0,0	22,7	16,8	
6 530,0	7 000,0	500,0	0,0	260,0	200,0	-670,0	-670,0	9 000,0	9 000,0	
540,6	1 011,2	123,6	0,0	802,5	425,5	0,0	0,0	2 069,1	2 069,1	
488,4	383,2	-6,2	0,0	-142,4	-39,8	-146,9	-147,2	565,9	576,4	
0,3	106,5	-4,6	0,0	-34,3	-136,4	3,2	0,3	24,9	-12,0	
7 559,3	8 501,0	612,8	0,0	885,8	449,3	-813,7	-816,9	11 659,9	11 633,5	
16 570,8	18 648,9	3 112,5	0,0	7 959,5	8 247,8	-6 006,0	-5 421,6	28 778,6	28 782,6	

B = Bâtiment
 A = Aménagement intérieur
 E = Énergie et électricité
 R = Recyclage
 C = Mobiliers et équipements
 I = Immobilier
 M = Utilisation
 S = Société affiliée

Liste des participations du groupe CFF.

Sociétés du groupe et sociétés associées.

Raison sociale		Capital-actions M	Participation CFF M	Participation CFF % 31.12.2003		Participation CFF % 31.12.2002	Seg
Centrales électriques							
Etzelwerk AG, Einsiedeln		CHF	20,00	20,00	100,00	100,00	V I
Kraftwerk Amsteg AG, Amsteg		CHF	80,00	72,00	90,00	90,00	V I
Kraftwerk Rapperswil-Auenstein AG, Aarau		CHF	12,00	6,60	55,00	55,00	V I
Kraftwerk Wassen AG, Wassen		CHF	16,00	8,00	50,00	50,00	E I
Kraftwerk Göschenen AG, Göschenen		CHF	60,00	24,00	40,00	40,00	E I
Entrepôts et installations de transbordement							
Silo AG Brunnen, Brunnen		CHF	0,65	0,00	0,00	53,85	V Z
CSC Cargo Service Center Basel AG, Bâle		CHF	3,00	0,00	0,00	100,00	E I
Umschlags AG, Bâle		CHF	6,00	2,12	35,33	35,33	E Z
Terzag Terminal Zürich AG, Zurich		CHF	0,20	0,06	30,00	30,00	E I
CTG-AMT Genève-La Praille SA, Lancy		CHF	0,20	0,05	25,00	25,00	E I
Lasag Schaffhausen, Schaffhouse		CHF	2,85	0,00	0,00	20,18	E Z
Immeubles et parkings							
BLI Bahnhof Luzern Immobilien AG, Lucerne (fusion)		CHF	18,00	0,00	0,00	100,00	V IM
Immobiliengesellschaft Casa Nostra AG, Berne		CHF	0,05	0,05	100,00	100,00	V Z
Parking Simplon-Gare SA Lausanne, Lausanne		CHF	2,20	1,10	50,05	50,05	V IM
Parking de la Gare de Neuchâtel SA, Neuchâtel		CHF	0,10	0,05	50,00	50,00	E IM
Frigosuisse Immobilien AG, Bâle		CHF	0,26	0,11	42,31	42,31	E IM
ceanova AG, Berne		CHF	6,00	2,00	33,33	33,33	E IM
Grosse Schanze AG, Berne		CHF	3,20	1,00	31,25	31,25	E IM
Tiefgarage Bahnhofplatz AG, Lucerne		CHF	3,25	0,75	23,08	23,08	E IM
I.B.O. Immobiliengesellschaft Bahnhof Ost AG, Bâle		CHF	3,00	0,60	20,00	20,00	E IM
Parking de la Place de Cornavin SA, Genève		CHF	10,00	2,00	20,00	20,00	E IM
Transporteurs et transitaires							
Chemins de fer fédéraux suisses CFF Cargo SA, Bâle		CHF	670,00	670,00	100,00	100,00	V G
Swiss Rail Cargo Italy S.r.L., Milan		EUR	13,00	13,00	100,00	0,00	V G
Rail Italy S.p.A., Milan		EUR	0,05	0,05	100,00	0,00	V G
S-Rail Europe GmbH, Singen		EUR	0,25	0,19	75,00	75,00	V G
ChemOil Logistics AG, Bâle		CHF	0,25	0,13	51,00	51,00	V G
Swiss Rail Cargo Köln GmbH, Cologne		EUR	1,50	0,77	51,00	51,00	V G
Cargo SI S.p.A., Milan		EUR	0,10	0,05	50,00	50,00	E Z
Cisalpino SA, Berne		CHF	86,00	43,00	50,00	40,20	E P
RAlpin AG, Berne		CHF	0,30	0,09	30,00	40,00	E G
Hupac SA, Chiasso		CHF	20,00	4,77	23,85	23,85	E G
Termi SA, Chiasso		CHF	0,50	0,10	20,00	20,00	E G

Saisie:

Seg = Segment

V = intégration globale

E = prise en compte selon la méthode de mise en équivalence

P = Voyageurs

G = Marchandises

I = Infrastructure

IM = Immobilier

Z = Unités centrales

Rapport du résultat consolidé des comptes annuels

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Raison sociale		Capital-actions M	Participation CFF M	Participation CFF %	Participation CFF %	Seg	
Chemins de fer privés et compagnies de navigation							
SBB GmbH, Lörrach	EUR	1,50	1,50	100,00	100,00	V	P
Schweizerische Bodensee-Schiffahrtsges. AG,							
Romanshorn	CHF	4,60	4,48	97,39	97,39	V	P
Thurbo AG, Kreuzlingen	CHF	75,00	67,50	90,00	100,00	V	P
EuroTurbo GmbH, Constance	EUR	0,05	0,05	90,00	100,00	V	P
RegionAlps SA, Martigny	CHF	0,70	0,49	70,00	0,00	V	P
Sensetalbahn AG, Laupen	CHF	2,89	1,89	65,47	65,47	V	P
Tourisme							
RailAway AG, Lucerne	CHF	0,10	0,10	100,00	100,00	V	P
Rail Europe Australasia SNC, Paris	EUR	0,92	0,46	50,00	50,00	E	P
Rhealys SA, Luxembourg	EUR	0,05	0,01	25,00	25,00	E	P
SwissAccessGroup AG, St-Gall	CHF	0,40	0,10	25,00	25,00	E	P
Divers							
SBB Insurance AG, Vaduz	CHF	12,50	12,50	100,00	100,00	V	Z
elvetino SA, Zurich	CHF	1,50	1,50	100,00	60,00	V	P
elvetino management SA, Zurich	CHF	0,10	0,10	100,00	0,00	V	P
RailLink SA, Berne	CHF	2,50	1,38	55,00	55,00	V	P
Securitrans Public Transport Security AG, Berne	CHF	2,00	1,02	51,00	51,00	V	Z
AlpTransit Gotthard AG, Lucerne	CHF	5,00	5,00	100,00	100,00	E	I

Saisie:

Seg = Segment

V = intégration globale

E = prise en compte selon la méthode de mise en équivalence

P = Voyageurs

G = Marchandises

I = Infrastructure

IM = Immobilier

Z = Unités centrales

Ce tableau est un élément constitutif des comptes annuels.

Rapport du réviseur des comptes consolidés.

Sociétés du groupe et sociétés associées

A l'Assemblée générale des actionnaires des Chemins de fer fédéraux suisses CFF, Berne. En notre qualité de réviseur des comptes consolidés, nous avons vérifié les comptes consolidés (bilan, compte de résultat, tableau de financements et annexe) des Chemins de fer fédéraux suisses CFF pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2003.

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes consolidés et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes consolidés puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes consolidés et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les «Swiss GAAP RPC» et sont conformes à la loi suisse.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Nous attirons votre attention sur le fait que la participation de 100% dans AlpTransit Gotthard AG n'a pas été imputée de manière consolidée, mais selon la méthode de mise en équivalence. En raison d'un accord conclu entre la Confédération helvétique et les CFF, la direction de cette participation reste auprès de la Confédération. Le principe de la direction unique n'est donc pas rempli.

Berne, le 27 février 2004

Ernst & Young SA

Bruno Chiomento

Certified Public Accountant (responsable du mandat)

Rudolf Mahnig

Expert-comptable diplômé

Annexes:

- Comptes consolidés (bilan, compte de résultat, tableau de financements et annexe)

Compte de résultat SA CFF.

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

M CHF	2003	2002
	Annexe	
Produits d'exploitation		
Produits du trafic	1	2 092,0
Indemnités compensatoires	2	522,6
Produits résultant de la location d'immeubles	3	296,4
Produits accessoires	4	935,1
Autres produits	5	53,0
Prestations propres	6	591,3
Prestations de la Confédération liées à l'infrastructure	7	1 327,0
Déductions sur les produits	8	-86,1
Total produits d'exploitation		5 731,3
Charges d'exploitation		
Charges de matières	9	-458,4
Charges de personnel	10	-2 459,7
Autres charges d'exploitation	11	-1 265,7
Amortissements sur immobilisations corporelles, financières et incorporelles	12	-1 103,3
Charges d'investissement non activées	13	-289,2
Total charges d'exploitation		-5 576,3
Résultat d'exploitation avant dotation de la provision RPC 16		155,0
Engagements de prévoyance RPC 16	14	-132,0
Résultat d'exploitation après dotation de la provision RPC 16		23,0
Bénéfices provenant de l'aliénation d'actifs immobilisés	15	126,4
Produits exceptionnels	16	41,3
Charges exceptionnelles	17	-9,5
Chance	18	-17,3
EBIT		163,9
Produits financiers	19	81,5
Charges financières	20	-184,3
Bénéfice/Perte avant impôts		61,1
Charges d'impôts	21	-38,3
Bénéfice/Perte de l'exercice		22,8

L'annexe est un élément constitutif des comptes annuels.

Annexe aux comptes annuels SAIFORSA financement et usages

Passifs concernant les comptes annuels.

M CHF	2003	Annexe	31.12.2003	31.12.2002
Dettes	835			
Dettes financières à court terme			56,0	3,1
Dettes résultant d'achats et de prestations de services	29		522,4	674,3
Autres dettes à court terme			84,0	119,8
Passifs de régularisation	30		876,6	782,9
Provisions à court terme	33		280,1	298,2
Total des dettes à court terme	1 819,1			1 878,3
 Dettes financières à long terme	 8 289			
Autres dettes à long terme	31		4 294,7	3 931,0
Provisions à long terme	32		7 848,2	8 049,5
Total dettes à long terme	33		2 336,9	2 303,5
Total des dettes	16 298,9		14 284,0	
 Capitaux propres	 8 289			
Capital-actions			9 000,0	9 000,0
Réserves légales			2 000,0	2 000,0
Réserves légales générales			532,7	0,0
Réserves LCdF 64				
Bénéfice résultant du bilan	34		39,6	590,6
Bénéfice reporté			22,8	-18,3
Bénéfice/Perte de l'exercice				
Total des capitaux propres	11 595,1			11 572,3
 Total des passifs	 27 894,0			27 734,6

L'annexe est un élément constitutif des comptes annuels.

Prévisions à l'avancement

Le budget prévisionnel pour le SA CFF a nécessité de conclure une provision de 283 millions de francs au 1^{er} janvier 1999 pour couvrir les dépenses liées à l'avancement. Au vu des meilleures prévisions quant à la détermination de cette provision, il a été alors décidé avec la Confédération de ne pas créer de provision intégrale dans le bilan d'avancement, mais de consolider dans ce premier bilan 110 millions de francs pour les trois d'assainissement occasionnés de 1999 à 2002. Après la déclinaison complète de cette provision, les coûts dépassant ce montant seront pris en charge par la Confédération dans le cadre des conventions sur les prestations.

Tableau de financement SA CFF.

Actifs

M CHF	2003	2002
Bénéfice/Perte de l'exercice	22,8	-18,3
Amortissements sur immobilisations corporelles, financières et incorporelles	1 103,3	1 227,6
Charges d'investissement non activées	289,2	322,9
Variation des provisions à long terme	28,8	-39,5
Bénéfices provenant de l'aliénation d'actifs immobilisés	-126,4	-112,8
Prestations propres activées	-367,1	-548,0
Cash flow	950,6	831,9
 Variation des créances résultant de ventes et de prestations de services	3,4	406,5
Variation des stocks et travaux en cours	-22,1	-43,9
Variation des autres actifs circulants	-130,1	276,8
Variation des dettes à court terme	-112,5	-347,8
Flux de fonds relatifs à l'exploitation	689,3	1 123,5
 Flux de fonds liés à la fusion de BLI	1,8	0,0
Achat d'immobilisations financières	-280,0	-268,6
Vente d'immobilisations financières	151,9	239,8
Investissements immobilisations corporelles et infrastructures en construction	-1 937,0	-2 125,1
Désinvestissements immobilisations corporelles	52,8	103,1
Investissements immobilisations incorporelles	-4,0	-16,8
Flux de fonds relatifs aux investissements	-2 014,5	-2 067,6
 Variation des dettes financières à court terme	52,8	-40,8
Variation des dettes financières à long terme	299,5	610,3
Variation des autres dettes à long terme	648,8	668,5
Flux de fonds relatifs aux opérations financières	1 001,1	1 238,0
 Variation des flux	-324,1	293,9
Liquidités au 1 ^{er} janvier ¹	836,6	542,6
Liquidités au 31 décembre	512,5	836,6
Variation des liquidités	-324,1	293,9

¹ Les titres conservés à court terme ont été pris en compte dans les liquidités (voir remarque 23).

Annexe aux comptes annuels SA CFF.

Remarques concernant les comptes annuels.

0 Généralités

0.1 SA CFF

La SA CFF comprend les secteurs voyageurs, infrastructure, immobilier, unités centrales et entretien du matériel roulant du trafic marchandises. Le secteur du trafic marchandises étant devenu en 2001 une filiale juridiquement autonome (CFF Cargo SA), les présents comptes annuels ne l'englobent pas. Les principes appliqués en matière de présentation des comptes pour les comptes individuels satisfont aux exigences du droit suisse des sociétés anonymes et aux «Recommandations relatives à la présentation des comptes» (Swiss GAAP RPC).

L'acquisition et la création de filiales à vocation régionale facilite l'externalisation des prestations de transport ou autres. Pendant l'exercice sous revue, le trafic voyageurs régional de la Suisse orientale a été confié à la filiale Thuro AG.

0.2 Charges d'impôts

Par Arrêt du 23 décembre 2003, le Tribunal fédéral a décidé que l'assujettissement subjectif de la SA CFF au niveau cantonal et communal s'étendait aux immeubles non destinés à l'exploitation ferroviaire. Conformément à cette décision, il est nécessaire de constituer rétroactivement pour la période 1999–2003 une provision pour créances fiscales au titre de l'impôt sur les bénéfices et sur le capital ainsi que de l'impôt sur les gains immobiliers. D'après les connaissances actuelles, une provision pour créances fiscales d'un montant correspondant est d'ores et déjà prise en compte dans le bilan.

0.3 Engagements de prévoyance

La RPC 16 régit la présentation des incidences économiques des engagements de prévoyance dans les comptes annuels des entreprises, indépendamment de la forme juridique des plans et institutions de prévoyance. Elle oblige donc les entreprises à tenir compte de ces institutions dans leurs états financiers alors que, juridiquement parlant, il n'en découle ni créances ni dettes pour l'entreprise. Les actifs et les dettes des institutions de prévoyance sont réévalués périodiquement. ATAG Libera SA se charge annuellement des calculs RPC 16 pour le compte de la SA CFF selon la méthode «Projected Unit Credit» (coût unitaire projeté). Calculés selon une méthode prospective, les engagements de prévoyance (Projected Benefit Obligations – PBO) relatifs aux assurés actifs correspondent à la valeur actuelle des prestations de prévoyance acquises à la date de clôture, compte tenu de l'évolution future des salaires et des rentes ainsi que des probabilités de sortie. Les engagements de prévoyance relatifs aux bénéficiaires de rentes correspondent à la valeur actuelle des rentes en cours, compte tenu de l'évolution future des rentes. L'engagement total est ensuite mis en parallèle avec la fortune de prévoyance évaluée à sa valeur de marché. En cas d'insuffisance de couverture, le montant passif (report du montant de l'exercice précédent), au moins, doit être inscrit dans les comptes financiers. Si la différence entre le montant passif et l'insuffisance de couverture effective dépasse la marge prévue par la RPC 16 (montant s'écartant de plus de 10% de la fortune de prévoyance ou des engagements de prévoyance), celle-ci doit être inscrite dans le compte de résultat et être amortie sur la durée résiduelle moyenne de service des employés actifs (dans le cas des CFF, 15 ans).

0.4 Atteintes à l'environnement

Une expertise externe a déterminé pour la SA CFF la nécessité de constituer une provision de 393 millions de francs au 1^{er} janvier 1999 au titre des atteintes à l'environnement. Au vu des grandes incertitudes quant à la détermination de cette provision, il avait alors été convenu avec la Confédération de ne pas créer de provision intégrale dans le bilan d'ouverture, mais de comptabiliser dans un premier temps 110 millions de francs pour les frais d'assainissement occasionnés de 1999 à 2002. Après la dissolution complète de cette provision, les coûts dépassant ce montant seront pris en charge par la Confédération dans le cadre des conventions sur les prestations.

Tableau de financement SA CFF

Annexe aux comptes annuels SA CFF

Résumé des courants les comptes annuels

1 Produits du trafic

	2003	2002
M CHF		
Trafic voyageurs	1 755,1	1 799,2
Trafic marchandises	0,0	0,7
Prestations ferroviaires	162,4	148,7
Infrastructure	174,5	157,7
Produits du trafic	2 092,0	2 106,3

Le produit du trafic voyageurs fait état d'une baisse de 2,5% en 2003, en raison notamment de l'externalisation des transports régionaux de la Suisse orientale, confiés à la filiale Thurbo AG. Le trafic voyageurs international enregistre un recul sous l'effet des incertitudes politiques et économiques mondiales, des risques sanitaires (Sras) et du renforcement de la concurrence livrée par les compagnies aériennes à bas prix dans le trafic intervilles. Malgré la disparition des prestations de transport liées à Expo.02, le produit du trafic voyageurs réalisé sur le réseau national affiche une progression, qui ne suffit toutefois pas à compenser entièrement la chute observée dans le secteur du trafic voyageurs international.

Les produits issus des prestations ferroviaires et des prestations relevant de l'infrastructure ont pu être améliorés en raison de l'accroissement des prestations confiées aux filiales.

2 Indemnités compensatoires

	2003	2002
M CHF		
Indemnités compensatoires liées au trafic voyageurs régional		
Confédération	282,1	313,4
Cantons	147,1	188,1
Contributions de tiers	0,0	0,1
Total des indemnités compensatoires liées au trafic voyageurs régional	429,2	501,6
Subventions concernant le prix des sillons dans le cadre du trafic marchandises pour le trafic combiné	35,6	32,7
pour les autres trafics	57,8	59,3
Total des subventions concernant le prix des sillons	93,4	92,0
Indemnités compensatoires	522,6	593,6

Dans le secteur du trafic voyageurs régional, les trains-kilomètres ont chuté d'environ 6 millions. Cette baisse des prestations de transport de la SA CFF se justifie par l'externalisation du trafic voyageurs régional de la Suisse orientale confié à la filiale Thurbo AG. L'indemnité compensatoire par train-kilomètre a fléchi de 8,88 en 2002 à 8,51 francs en 2003.

S'élevant à 33 millions de francs, la participation de la Confédération à raison des avantages de la Communauté de transports zurichoise (ZVV) est déduite des indemnités compensatoires versées par les cantons pour le trafic voyageurs régional conformément à la pratique imposée par l'Office fédéral des transports (OFT) (voir remarque 7).

Les subventions concernant le prix des sillons sont destinées à réduire le prix sur le marché afin de promouvoir le transfert du trafic marchandises de la route vers le rail. La réduction sur le prix du sillon n'est pas l'apanage de CFF Cargo SA: elle est octroyée à toutes les autres entreprises de transport ferroviaire qui se procurent les prestations en matière de sillons auprès d'Infrastructure CFF.

3 Produits résultant de la location d'immeubles

Ce poste comprend les produits issus de la location des immeubles composant le portefeuille immobilier des CFF.

4 Produits accessoires

	2003	2002
M CHF	6,8	4,7
Personnel détaché	284,7	152,0
Prestations de services	191,6	171,8
Travaux de maintenance et d'entretien	62,5	50,3
Produits résultant de la location	82,4	53,5
Ventes d'énergie	39,0	41,9
Opérations de change	77,0	106,8
Commissions	51,5	42,4
Matériel et imprimés	73,6	76,9
Participations financières	66,0	78,2
Autres produits accessoires	935,1	778,5
Produits accessoires		

Pendant l'exercice sous revue, les activités de voyagiste liées au trafic voyageurs (prestations de services pour tiers) et la location de véhicules à des entreprises ferroviaires étrangères ont été systématiquement comptabilisées à la valeur brute, ce qui limite toute comparaison des produits accessoires avec l'exercice précédent. Les charges résultant de la comptabilisation à la valeur brute sont incluses dans les autres charges d'exploitation (voir remarque 11).

Les prix assez élevés sur le marché de l'électricité ont permis d'améliorer les produits issus des ventes d'énergie.

Le repli des commissions est dû à la disparition des prestations supplémentaires proposées dans le cadre d'Expo.02. Une autre baisse résulte de la chute des prestations fournies dans le trafic voyageurs international.

L'augmentation des ventes de matériel de rechange et d'occasion s'est traduite par une hausse du produit lié à la vente de matériel et d'imprimés.

5 Autres produits

La diminution du volume de travaux réalisés pour le compte de tiers dans le cadre de projets d'investissement et la dissolution moins importante de la provision constituée pour compenser les coûts de l'énergie ont entraîné une baisse des autres produits. Cette provision est destinée à compenser les coûts de production d'énergie des centrales électriques en propre lorsqu'ils sont supérieurs au prix du marché. La hausse des prix du marché est à l'origine de cette dissolution moins importante.

6 Prestations propres

	2003	2002
M CHF	0,68	0,68
Investissements	367,1	343,9
Etablissement de stocks	224,2	204,1
Prestations propres	591,3	548,0

L'augmentation des prestations propres liées aux investissements s'explique par le surcroît des prestations fournies dans le domaine de l'infrastructure et par la hausse des prestations propres liées à l'acquisition de matériel roulant. Les prestations propres pour l'établissement de stocks affichent une progression, due principalement aux travaux d'entretien supplémentaires du matériel roulant.

7 Prestations de la Confédération liées à l'infrastructure

M CHF	2003	2002
Amortissement lié à l'infrastructure	862,7	810,0
Contributions à l'exploitation de l'infrastructure	464,3	494,0
Contribution pour l'offre de remplacement des CFF pendant la fermeture du tunnel routier du St-Gothard	0,0	2,9
Prestations de la Confédération liées à l'infrastructure	1 327,0	1 306,9

La hausse des amortissements liés à l'infrastructure est due essentiellement aux nombreux investissements réalisés dans le cadre de Rail 2000. En revanche, les contributions à l'exploitation ont diminué du fait de l'augmentation de la productivité. Le programme d'allègement de la Confédération a engendré une baisse de 13 millions de francs du budget réservé aux prestations de la Confédération liées à l'infrastructure.

La Confédération verse à la SA CFF une contribution à l'infrastructure de la Communauté de transports zurichoise (ZVV) d'un montant de 33 millions de francs. Cette somme n'est pas en rapport immédiat avec les prestations fournies par la SA CFF et figure dans les prestations de la Confédération liées à l'infrastructure. Conformément à la pratique imposée par l'Office fédéral des transports (OFT), elle est rétrocédée à la ZVV, et doit donc être déduite des indemnités compensatoires versées par les cantons pour le trafic voyageurs régional (voir remarque 2).

8 Déductions sur les produits

L'augmentation des déductions sur les produits se justifie par la hausse du solde des bénéfices et des pertes de cours ainsi que par la variation du ducroire.

9 Charges de matières

Les charges de matières ont augmenté, notamment en raison de la hausse des ventes de matériel et d'imprimés, du surcroît de prestations propres et de l'augmentation des charges liées à l'entretien du matériel roulant (Rail 2000).

10 Charges de personnel

M CHF	2003	2002
Charges de personnel (salaires)	2 107,8	2 107,5
Charges sociales	283,0	301,4
Autres charges de personnel	68,9	79,8
Charges de personnel	2 459,7	2 488,7

Les charges de personnel (salaires) sont pratiquement identiques par rapport à 2002.

Le recul des charges sociales est dû essentiellement à l'augmentation au 1^{er} janvier 2003 de la déduction de coordination et partant, au fléchissement des versements uniques à la Caisse de pensions. Afin d'améliorer la situation de la Caisse de pensions des CFF, les frais d'invalidité professionnelle sont pris en charge par les CFF depuis le début de l'année 2003. Par ailleurs, les assurés et l'employeur versent chacun depuis le 1^{er} juillet 2003 une contribution paritaire d'assainissement représentant 1,5% du salaire assuré à la Caisse de pensions des CFF.

Le repli des autres charges de personnel est dû non seulement au fléchissement des indemnités pour frais et des remboursements, mais aussi à la baisse des frais liés aux restaurants du personnel et au recrutement de personnel.

Ce poste comprend les provisions pour la location des immeubles composant le portefeuille immobilier des CFF.

11 Autres charges d'exploitation

M CHF		2003	2002
Loyer pour immobilisations corporelles		24,5	23,1
Entretien, réparation et remplacement d'installations par des tiers		206,9	196,4
Charges de véhicules		89,0	62,9
Assurances-choses, assurances de patrimoine, droits et taxes		71,8	55,6
Charges d'énergie, évacuation des déchets		201,8	181,9
Charges d'administration et d'informatique		204,3	211,8
Dépenses publicitaires		38,4	52,8
Autres charges d'exploitation		175,9	21,5
Charges pour prestations d'exploitation		202,2	232,8
Réduction de la TVA déductible sur les indemnités compensatoires		50,9	45,7
Autres charges d'exploitation		1 265,7	1 084,5

L'augmentation des autres charges d'exploitation est largement due à l'application systématique du principe de comptabilisation à la valeur brute du produit des prestations. Pendant l'exercice sous revue, les activités de voyagiste et la location de véhicules à des entreprises ferroviaires étrangères ont été pour la première fois comptabilisées à la valeur brute. Une comparaison avec l'exercice précédent est donc limitée (voir remarque 4).

Le gonflement des charges liées à l'entretien, aux réparations et au remplacement d'installations par des tiers est essentiellement dû à l'adjudication de travaux supplémentaires à des tiers, qui ne peuvent pas être réalisés par la société elle-même.

Conformément à l'Arrêt du Tribunal fédéral de décembre 2003 relatif à l'assujettissement partiel de la SA CFF dans le domaine immobilier, des provisions pour créances fiscales ont été constituées rétroactivement pour la période 1999–2003 au titre de l'impôt sur les gains immobiliers et inscrites au poste Assurances-choses, assurances de patrimoine, droits et taxes.

Les charges d'énergie et d'élimination des déchets ont crû en raison de l'augmentation des prix de l'énergie (voir produits accessoires, remarque 4).

La baisse des dépenses publicitaires est due essentiellement à la disparition des grandes campagnes publicitaires réalisées dans le cadre d'Expo.02.

Les charges comptabilisées dans la réduction de la TVA déductible sur les indemnités compensatoires sont principalement liées aux dispositions appliquées aux entreprises de transports publics. En lieu et place d'une réduction de la TVA déductible proportionnelle à la composition du chiffre d'affaires global, la SA CFF applique une réduction représentant 2,7% des indemnités compensatoires encaissées. Etant donné que les indemnités compensatoires couvrent cet impôt, cette réglementation est sans incidence sur le compte de résultat.

12 Amortissements sur immobilisations corporelles, financières et incorporelles

M CHF	2003	2002
Amortissements sur immobilisations financières	28,4	168,4
Amortissements sur immobilisations corporelles	984,3	943,1
Amortissements sur immobilisations incorporelles	47,9	42,6
Amortissement sur les valeurs comptables résiduelles	42,7	73,5
Amortissements sur immobilisations corporelles, financières et incorporelles	1 103,3	1 227,6

Les amortissements sur immobilisations financières contiennent les corrections de valeur sur les participations et les prêts de la SA CFF. L'amortissement élevé dans les comptes de l'exercice précédent se justifie par la première correction de valeur de CFF Cargo SA d'un montant de 156 millions de francs.

L'augmentation des amortissements sur immobilisations corporelles reflète la progression des immobilisations corporelles induite par les investissements réalisés dans l'infrastructure et le matériel roulant en vue de Rail 2000.

Les amortissements sur immobilisations incorporelles englobent les amortissements sur logiciels, droits et goodwill.

L'aliénation de moins d'actifs immobilisés et l'amélioration des produits des ventes induisent un recul des amortissements sur les valeurs comptables résiduelles.

13 Charges d'investissement non activées

Le recul des charges d'investissement non activées est lié à la diminution des charges d'investissement non activées spécifiques aux projets achevés.

14 Engagements de prévoyance RPC 16

La légère reprise sur les marchés des capitaux a permis à la Caisse de pensions des CFF de clôturer l'exercice 2003 sur un excédent. Ce résultat a également eu des répercussions positives sur le calcul des engagements de prévoyance selon la RPC 16. L'écart devant être réparti sur la durée résiduelle moyenne de service des assurés actifs s'est réduit, et une contribution supplémentaire au montant passif était superflue. La dotation à la provision RPC 16 s'élève à 132 millions de francs pour l'exercice sous revue (voir explications détaillées à la remarque 34 des comptes du groupe, paragraphe «Prévoyance professionnelle»).

15 Bénéfices provenant de l'aliénation d'actifs immobilisés

Les bénéfices provenant de l'aliénation d'actifs immobilisés se justifient avant tout par la vente de la dernière tranche de la participation dans TDC Switzerland AG, ainsi que par la cession d'immobilisations corporelles, en particulier de biens immobiliers.

16 Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels se composent du remboursement des avoirs et des parts de bénéfices pour les années précédentes provenant des communautés ferroviaires.

17 Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles comprennent une provision sur les immeubles qui a été constituée dans le cadre d'une restructuration antérieure de l'entretien du matériel roulant.

18 Chance

Le projet Chance englobe les frais liés à la réintégration des collaboratrices et des collaborateurs dont le poste a été supprimé dans le cadre de mesures de rationalisation ou de restructuration.

19 Produits financiers

	2003	2002
M CHF	8005.51.16	
Tiers	31,2	90,0
Sociétés du groupe	20,9	21,2
Sociétés associées	6,9	12,1
Actionnaire	1,1	3,0
Autres produits financiers	21,4	29,6
Produits financiers	81,5	155,9

20 Charges financières

	2003	2002
M CHF		
Tiers	121,6	167,8
Sociétés du groupe	0,6	1,5
Actionnaire	55,1	51,6
Autres charges financières	7,0	17,6
Charges financières	184,3	238,5

Le repli des produits financiers et des charges financières par rapport à l'exercice précédent se justifie par une gestion différente de la défaisonance liée aux opérations de leasing. Les charges financières pour financement par des tiers comprennent principalement le service des dettes envers EUROFIMA.

21 Charges d'impôts

Conformément à l'art. 21 de la loi du 20 mars 1998 sur les Chemins de fer fédéraux, les CFF sont exonérés de tout impôt cantonal ou communal. En application de l'Arrêt du Tribunal fédéral de décembre 2003 relatif à l'assujettissement partiel de la SA CFF à l'impôt cantonal et communal pour les immeubles non destinés à l'exploitation ferroviaire, des provisions pour créances fiscales ont été constituées rétroactivement pour la période 1999–2003 au titre de l'impôt sur les bénéfices et sur le capital. Le reste des charges d'impôts provient de la filiale BLI qui a fusionné avec la nouvelle unité d'affaires Immobilier.

22 Bénéfice/Perte de l'exercice

	2003	2002
M CHF		
Bénéfice/Perte résultant des secteurs donnant droit à des indemnités compensatoires		
selon l'art. 64 LCdF	0,0	0,0
Infrastructure	-25,0	82,4
- Trafic voyageurs régional	8,7	3,6
- Bénéfice/Perte résultant des secteurs ne donnant pas droit		
à des indemnités compensatoires	39,1	-104,3
Bénéfice/Perte de l'exercice	22,8	-18,3

23 Liquidités

	31.12.2003	31.12.2002
M CHF		
Caisse	38,7	38,3
Poste	34,7	53,5
Banques	418,3	727,2
Dépôts à terme	14,9	13,4
Comptes d'attente	5,8	3,5
Titres ¹	0,1	0,6
Liquidités	512,5	836,5

¹ Dans le bilan des exercices précédents, les titres conservés à court terme ont fait l'objet d'une comptabilisation séparée.

Les liquidités ont accusé une baisse, notamment en raison de l'acquisition de matériel roulant grâce aux ressources provenant de leasings engrangées vers la fin de l'exercice précédent.

24 Créances résultant de ventes et de prestations de services

M CHF	31.12.2003	31.12.2002
Créances résultant de ventes et de prestations de services		
envers des tiers	405,9	408,4
envers des sociétés du groupe	94,6	91,5
envers des sociétés associées	11,2	7,0
Corrections de valeur	-36,4	-28,2
Créances résultant de ventes et de prestations de services	475,3	478,7

Les créances résultant de ventes et de prestations de services sont pratiquement identiques par rapport à l'exercice précédent.

25 Stocks et travaux en cours

M CHF	31.12.2003	31.12.2002
Stocks	457,3	424,3
Travaux en cours	17,7	30,6
Corrections de valeur	-193,6	-195,6
Stocks et travaux en cours	281,4	259,3

L'augmentation des stocks est principalement liée à l'accroissement de la production de stocks destinés à l'entretien du matériel roulant (Rail 2000).

Les corrections de valeur sont dues aux réévaluations des stocks.

M CHF	Titres à long terme	Participations	Dettes financières envers des tiers	Créances	Créances	Créances	Total
				à long terme envers des sociétés du groupe	à long terme envers des sociétés associées	à long terme envers l'actionnaire	
26 Immobilisations financières							
Coût d'acquisition							
Etat au 1.1.2003	619,7	1 125,9	625,5	100,7	49,9	1 756,8	4 278,5
Augmentation	14,6	34,7	49,2	215,9	3,2	0,0	317,6
Diminution	0,0	-57,2	-86,4	-22,9	-1,3	-850,0	-1 017,8
Transferts	0,0	0,0	-23,0	23,0	0,0	0,0	0,0
Etat au 31.12.2003	634,2	1 103,4	565,3	316,8	51,8	906,8	3 578,3
Amortissements cumulés							
Etat au 1.1.2003	0,0	-214,1	-41,6	0,0	0,0	0,0	-255,7
Augmentation	0,0	-21,9	0,0	-5,0	-1,5	0,0	-28,4
Diminution	0,0	22,8	16,5	0,0	0,0	0,0	39,3
Etat au 31.12.2003	0,0	-213,2	-25,1	-5,0	-1,5	0,0	-244,8
Etat au 1.1.2003	619,7	911,7	583,9	100,7	49,9	1 756,8	4 022,8
Etat au 31.12.2003	634,2	890,2	540,2	311,8	50,3	906,8	3 333,5

Les produits issus du placement des fonds destinés au remboursement des dettes qui résultent de contrats de leasing sont thésaurisés et entraînent une augmentation des titres à long terme. Les dettes correspondantes sont inscrites au passif.

L'augmentation des participations s'explique par la création de SBB GmbH et de RegionAlps SA, par l'augmentation du capital de Thuro AG et par le relèvement de la participation dans Cisalpino SA. La diminution découle de la fusion de Bahnhof Luzern Immobilien AG (BLI), de la vente des participations dans Cargo Service Center Basel AG, Bâle, et TDC Switzerland AG ainsi que de la cession partielle de Lasag Schaffhausen. Par ailleurs, le capital de la société elvetino SA a été réduit avant d'être à nouveau augmenté dans le cadre d'un plan d'assainissement.

La baisse des créances à long terme envers des tiers se justifie par le remboursement de prêts hypothécaires et de crédits de construction de la Coopérative d'habitation des cheminots ainsi que par la baisse du nombre de souscriptions de nouveaux crédits. Elle est également liée aux écritures de contre-passation relatives aux créances des années précédentes intégralement réévaluées et non recouvrables.

Les créances à long terme envers l'actionnaire ont diminué de 850 millions de francs en raison des modalités de paiement convenues dans le cadre du refinancement de la Caisse de pensions des CFF. Les dettes à long terme envers l'actionnaire ont donc baissé dans les mêmes proportions (voir remarque 32).

27 Immobilisations corporelles et infrastructures en construction

M CHF	Véhicules (contrats de leasing)	Infrastructure/ Super- structure/ Technique ferroviaire	Autres immobili- sations corporelles	8 391		Total immobili- sations	Infrastruc- tures en construction et acomptes	Total
				Terrains	Bâtiments			
Coût d'acquisition								
Etat au 1.1.2003	7 924,2	11 871,0	3 667,6	1 444,4	3 214,5	28 121,7	7 074,9	35 196,5
Investissements	0,7	28,2	8,4	0,1	7,2	44,7	2 513,5	2 558,1
Augmentation liée à la fusion de BLI	0,0	0,0	0,0	0,0	92,1	92,1	0,0	92,1
Transferts des infrastructures en construction vers les immobilisations corporelles	356,5	1 009,1	300,9	11,7	140,2	1 818,5	-1 818,5	0,0
Créance d'investissement	0,0	-61,5	-23,6	-0,3	-13,6	-99,0	0,0	-99,0
Diminution des immobilisations	-78,5	-188,5	-92,0	-5,6	-25,7	-390,2	-444,1	-834,4
Transferts	0,0	1,8	-3,8	0,0	0,0	-2,0	-47,3	-49,3
Etat au 31.12.2003	8 202,9	12 660,0	3 857,5	1 450,3	3 414,8	29 585,7	7 278,5	36 864,1
dont contrats de leasing	1 992,1					1 992,1		1 992,1
Amortissements cumulés								
Etat au 1.1.2003	-4 256,8	-4 005,3	-2 771,8	-21,8	-1 497,3	-12 553,2	-1 145,6	-13 698,8
Augmentation	-296,8	-384,5	-131,5	0,0	-59,1	-871,8	-112,5	-984,3
Augmentation liée à la fusion de BLI	0,0	0,0	0,0	0,0	-6,7	-6,7	0,0	-6,7
Diminution	73,5	159,0	77,6	0,0	14,2	324,2	0,0	324,2
Transferts	0,0	-1,8	3,2	0,0	0,0	1,5	0,0	1,5
Etat au 31.12.2003	-4 480,2	-4 232,6	-2 822,5	-21,8	-1 548,9	-13 106,0	-1 258,1	-14 364,1
dont contrats de leasing	-674,0					-674,0		-674,0
Valeur comptable nette au 1.1.2003	3 667,4	7 865,7	895,7	1 422,5	1 717,2	15 568,5	5 929,3	21 497,8
Valeur comptable nette au 31.12.2003	3 722,8	8 427,5	1 035,0	1 428,5	1 865,9	16 479,6	6 020,4	22 500,0
dont contrats de leasing	1 318,1					1 318,1		1 318,1

L'accroissement des immobilisations corporelles est dû principalement à la construction d'infrastructures et à l'acquisition de matériel roulant destiné au trafic voyageurs dans le cadre du projet Rail 2000.

Les autres immobilisations corporelles englobent l'ensemble des équipements, l'informatique et les systèmes de télécommunication ainsi que les systèmes d'alimentation et d'élimination.

Les charges financières qui découlent des prêts à taux variable servant à financer le projet Rail 2000 sont comptabilisées à l'actif. Pour l'exercice sous revue, les charges financières activées se montent à 26,6 millions de francs contre 22,0 millions en 2002.

28 Immobilisations incorporelles

M CHF	Droits	Logiciels	Goodwill issu de la fusion	Total
Coût d'acquisition				
Etat au 1.1.2003	101,6	174,8	0,0	276,4
Augmentation	2,8	1,2	3,2	7,2
Diminution	0,0	-0,8	0,0	-0,8
Transferts	2,7	46,6	0,0	49,3
Etat au 31.12.2003	107,1	221,8	3,2	332,1
Amortissements cumulés				
Etat au 1.1.2003	-15,8	-92,5	0,0	-108,4
Augmentation	-4,2	-41,7	-2,0	-47,9
Diminution	0,0	0,7	0,0	0,7
Transferts	0,0	-1,5	0,0	-1,5
Etat au 31.12.2003	-20,0	-135,0	-2,0	-157,0
Valeur comptable nette au 1.1.2003	85,8	82,3	0,0	168,0
Valeur comptable nette au 31.12.2003	87,1	86,8	1,2	175,1

La fusion de la SA CFF (unité d'affaires Immobilier) et de Bahnhof Luzern Immobilien AG (BLI) a engendré un goodwill de 3,2 millions de francs.

Les transferts figurant au poste Logiciels sont liés aux projets informatiques comptabilisés jusqu'à l'exercice précédent dans les infrastructures en construction et décomptés au cours de l'exercice sous revue.

29 Dettes résultant d'achats et de prestations de services

M CHF	31.12.2003	31.12.2002
Dettes résultant d'achats et de prestations de services envers des tiers	507,6	649,6
envers des sociétés du groupe	11,9	21,5
envers des sociétés associées	2,9	3,2
Dettes résultant d'achats et de prestations de services	522,4	674,3

Les dettes résultant d'achats et de prestations de services envers des tiers englobent entre autres des dettes envers des opérateurs ferroviaires suisses et étrangers. La baisse des dettes envers des tiers se justifie par le règlement de nombreux engagements vis-à-vis de réseaux suisses fin 2003, et, dans une moindre mesure, par la diminution du volume de décompte liée à la non-reconduction des contrats de coopération dans le secteur de l'infrastructure.

30 Passifs de régularisation

M CHF	31.12.2003	31.12.2002
Titres de transport	370,8	341,4
Charges financières	42,7	34,3
Autres	463,1	407,2
Passifs de régularisation	876,6	782,9

Concernant les titres de transport, la régularisation porte principalement sur les abonnements généraux, les abonnements demi-tarif et les abonnements de parcours. Elle ne porte pas sur les titres de transport individuels. Les autres régularisations englobent la comptabilisation pour chaque période des charges et des produits.

Les charges financières sont principalement liées à la dette à long terme. Les dettes correspondantes sont échues au cours de l'année 2004 dans le cadre du refinancement de la Caisse des décaisses de la CFF. Les dettes à long terme envers l'actionnaire ont donc baissé dans les mêmes proportions (voir remarque 22).

31 Dettes financières à long terme

M CHF	31.12.2003	31.12.2002
Dettes bancaires	258,2	32,8
Dettes résultant de contrats de leasing	2 552,2	2 527,9
Dettes hypothécaires	34,2	0,0
Caisse du personnel	1 450,1	1 370,3
Dettes financières à long terme	4 294,7	3 931,0

Les dettes bancaires à long terme ont gonflé en raison du refinancement des prêts alloués aux filiales.

L'augmentation des dettes résultant de contrats de leasing est due à la capitalisation des charges financières des contrats en cours.

Dans le cadre de la fusion avec Bahnhof Luzern Immobilien AG, des dettes hypothécaires d'un montant de 34,2 millions de francs ont été transférées à la SA CFF.

La dette envers la Caisse du personnel est constituée d'avoirs d'épargne des collaborateurs actifs et des anciens collaborateurs des CFF.

32 Autres dettes à long terme

M CHF	31.12.2003	31.12.2002
Emprunts à long terme à des tiers	0,0	11,8
Dettes envers des sociétés du groupe	0,0	52,4
Dettes envers l'actionnaire (Confédération)	7 848,2	7 985,3
Autres dettes à long terme	7 848,2	8 049,5

Détails des dettes envers l'actionnaire (Confédération)

M CHF	31.12.2003	31.12.2002
Prêts à taux variable	1 827,6	1 741,1
Prêt lié au refinancement de la Caisse de pensions des CFF	906,8	1 756,8
Prêts à taux fixe du Fonds pour les grands projets ferroviaires	880,6	724,0
Prêts à taux variable du Fonds pour les grands projets ferroviaires	4 233,2	3 763,4
Total	7 848,2	7 985,3

Pendant l'exercice sous revue, les dettes envers l'actionnaire (Confédération) se sont contractées de quelque 137 millions de francs, car le prêt lié au refinancement de la Caisse de pensions des CFF a diminué de 850 millions de francs (voir remarque 26). En revanche, le prêt pour financer le projet Rail 2000 et couvrir les besoins de base concernant les investissements dans le domaine de l'infrastructure a dans l'ensemble augmenté de 713 millions de francs.

Endettement net

M CHF	Annexe	31.12.2003	31.12.2002
Dettes financières à court terme		56,0	3,1
Dettes financières à long terme	31	4 294,7	3 931,0
Autres dettes à long terme	32	7 848,2	8 049,5
Total dettes financières		12 198,9	11 983,6
./. Liquidités et placements en valeurs mobilières		-1 146,7	-1 456,2
./. Créances envers l'actionnaire concernant la Caisse de pensions		-906,8	-1 756,8
Endettement net		10 145,4	8 770,6
Variation par rapport à l'exercice précédent		1 374,8	883,3

L'endettement net a augmenté de 1374,8 millions de francs pendant l'exercice sous revue. Ce gonflement est dû en premier lieu aux fonds levés pour financer les infrastructures et le matériel roulant dans le cadre du projet Rail 2000.

33 Provisions

M CHF	31.12.2003	31.12.2002
Provisions à court terme	280,1	298,2
Provisions à long terme	2 336,9	2 303,5
Provisions	2 617,0	2 601,7

M CHF	Engagements de prévoyance RPC 16	Provisions pour compensation du renchérissement sur les rentes	Atteintes à l'environnement	Assainissement du secteur de l'énergie	Vacances/Heures supplémentaires	Autres provisions	Total
Etat au 1.1.2003	833,0	240,6	96,0	687,7	137,4	607,0	2 601,7
Constitution	132,0	0,0	0,0	0,0	14,7	125,8	272,5
Augmentation liée à la fusion de BLI	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,7	4,7
Utilisation	0,0	-84,3	-6,9	-11,8	-30,3	-62,6	-196,0
Dissolution	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-65,6	-65,6
Transfert	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,3	-0,3
Etat au 31.12.2003	965,0	156,3	89,1	675,9	121,8	609,0	2 617,0

Les états financiers du groupe fournissent de plus amples informations au sujet des provisions pour les engagements de prévoyance RPC 16. Les provisions de 965 millions de francs inscrites au bilan de la SA CFF sont identiques à celles constituées à ce titre dans les comptes du groupe (voir remarque 0.3 «Engagements de prévoyance»).

Les bénéficiaires de rentes de la Caisse de pensions des CFF qui ont pris leur retraite avant le 1^{er} janvier 2001 ont droit au même traitement que les bénéficiaires de rentes de la Caisse fédérale de pensions. La Caisse de pensions des CFF ne peut compenser le renchérissement que si sa situation financière le permet. En cas d'insuffisance de couverture, il revient à l'employeur de prendre en charge la compensation obligatoire du renchérissement à l'égard des destinataires de la Caisse. Les provisions ont été utilisées à hauteur de 84,3 millions de francs pour l'année 2003.

Les opérations de dépollution se sont poursuivies pendant l'exercice sous revue. Les dépenses liées aux mesures prises ont été prélevées sur la provision. La remarque 0.4 fournit de plus amples informations au sujet des atteintes à l'environnement.

La provision relative à l'énergie est destinée à compenser les coûts de production d'énergie lorsqu'ils sont supérieurs au prix du marché. Une somme de 11,8 millions de francs a été prélevée sur les réserves pendant l'exercice sous revue.

Les avoirs dus au titre des vacances et des heures supplémentaires ont pu être réduits de 15,6 millions de francs grâce notamment à une compensation. Dans certains cas, les avoirs ont été compensés par des versements.

Les autres provisions contiennent, entre autres, des provisions d'assurance pour les sinistres, des provisions constituées à partir des produits issus de la vente de droits portant sur la pose de câbles ainsi que d'autres provisions nécessaires à l'entreprise, par exemple dans le domaine du matériel roulant. Elles englobent également les nouvelles provisions pour créances fiscales de 50 millions de francs au titre de la période 1999–2003, lesquelles ont été constituées conformément à l'Arrêt du Tribunal fédéral de décembre 2003 relatif à l'assujettissement de la SA CFF dans le domaine immobilier.

34 Bénéfice résultant du bilan

M CHF	31.12.2003	31.12.2002
Bénéfice reporté		
affecté selon l'art. 64 LCdF	0,0	446,7
non affecté selon l'art. 64 LCdF	39,6	143,9
Total bénéfice reporté	39,6	590,6
Bénéfice/Perte de l'exercice		
affecté selon l'art. 64 LCdF	-16,3	86,0
non affecté selon l'art. 64 LCdF	39,1	-104,3
Bénéfice/Perte de l'exercice	22,8	-18,3
Total bénéfice résultant du bilan avant affectation selon l'art. 64 LCdF	62,4	572,3

Bilan

35 Remarques d'ordre juridique

(Dans la mesure où elles n'ont pas été mentionnées au préalable.)

35.1 Cautionnements, obligations de garantie et constitutions de gages en faveur de tiers

M CHF	31.12.2003	31.12.2002
Cautionnements et garanties	303,4	332,2
Clauses de responsabilité statutaires	130,0	130,0
Obligations irrévocables d'achat et de financement	14,7	15,7
Engagements résultant du capital social non libéré	147,2	147,3
Total	595,3	625,2

La SA CFF a également des participations dans quelques sociétés simples à responsabilité solidaire. Il s'agit pour l'essentiel de communautés tarifaires et d'associations analogues ainsi que de partenariats et de communautés de travail mis sur pied pour réaliser des projets limités dans le temps.

35.2 Valeurs d'assurance-incendie des immobilisations corporelles

Les valeurs d'assurance-incendie des immobilisations corporelles correspondent à la valeur de remplacement de ces immobilisations ou à leur valeur à l'état neuf.

35.3 Dettes envers des institutions de prévoyance professionnelle

M CHF	31.12.2003	31.12.2002
Dettes à court terme	10,3	0,0
Total	10,3	0,0

35.4 Dettes résultant de contrats de leasing non inscrites au bilan

M CHF	31.12.2003	31.12.2002
Payables dans les douze mois	26,2	32,9
Payables sous 1 ou 2 ans	13,0	22,7
Payables sous 2 ou 3 ans	5,6	9,8
Payables sous 3 ou 4 ans	1,5	3,2
Payables sous plus de 4 ans	0,1	0,4
Total	46,4	69,0

La SA CFF a externalisé une grande partie des prestations informatiques (centre de calcul, matériel, logiciels, maintenance et réparation) pour les confier à des tiers.

35.5 Principales participations

Nous renvoyons le lecteur à la liste des sociétés du groupe et des sociétés associées (pages 108 et 109 de l'annexe aux comptes du groupe).

36 Evénements survenus après la clôture du bilan

Aucun.

Proposition d'utilisation du bénéfice.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'utiliser le bénéfice résultant du bilan 2003 comme suit:

M CHF	2003	2002
Perte/Bénéfice de l'exercice	22,8	-18,3
Bénéfice reporté	39,6	590,6
Bénéfice résultant du bilan avant affectation selon l'art. 64 LCdF	62,4	572,3
Affectation du bénéfice de l'exercice 1999 résultant des secteurs donnant droit à des indemnités compensatoires à la réserve prévue à l'art. 64 LCdF		
– Infrastructure	-78,4	
– Trafic voyageurs	-17,6	
Affectation du bénéfice de l'exercice 2000 résultant des secteurs donnant droit à des indemnités compensatoires à la réserve prévue à l'art. 64 LCdF		
– Infrastructure	-162,1	
– Trafic voyageurs	-45,4	
Affectation du bénéfice de l'exercice 2001 résultant des secteurs donnant droit à des indemnités compensatoires à la réserve prévue à l'art. 64 LCdF		
– Infrastructure	-132,7	
– Trafic voyageurs	-10,5	
Affectation du bénéfice de l'exercice 2002 résultant des secteurs donnant droit à des indemnités compensatoires à la réserve prévue à l'art. 64 LCdF		
– Infrastructure	-82,4	
– Trafic voyageurs	-3,6	
Affectation du bénéfice de l'exercice 2003 résultant des secteurs donnant droit à des indemnités compensatoires à la réserve prévue à l'art. 64 LCdF		
– Trafic voyageurs	-8,7	
– Trafic voyageurs (Brünig), années 2000–2002	-2,6	
– Infrastructure	25,0	
Bénéfice disponible résultant du bilan	76,1	39,6
Report à compte nouveau	76,1	39,6
Générale Perte de l'exercice effectuée selon l'art. 64 LCdF non affectée selon l'art. 64 LCdF	10,3	10,3
Générale Perte de l'exercice	22,8	22,8
Total bénéfice résultant du bilan après affectation selon l'art. 64 LCdF	82,4	82,4

Rapport de l'organe de révision.

A l'Assemblée générale des actionnaires des Chemins de fer fédéraux suisses CFF Berne. En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de financement et annexe) des Chemins de fer fédéraux suisses CFF pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2003.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les «Swiss GAAP RPC» et sont, ainsi que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan, conformes à la loi suisse et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

En tant qu'autorité de surveillance au sens de l'article 70 de la loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF), l'Office fédéral des transports (OFT) a vérifié les comptes annuels 2003 et les a approuvés avec rapport du 9 mars 2004.

Berne, le 27 février 2004
Ernst & Young SA

Bruno Chiomento

Certified Public Accountant (responsable du mandat)

Rudolf Mahnig

Expert-comptable diplômé

Annexes:

- Comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de financements et annexe)
- Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan

